

**JANVIER 2009
À AOÛT 2015**

LIVRE DES MINUTES
BAIE-SAINTE-CATHERINE

LIVRE II





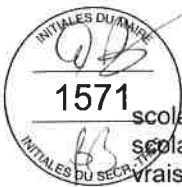
MUNICIPALITÉ DE BAIE-SAINT-CATHERINE

MÉ MORANDUM

Voici le LIVRE II des minutes municipales de Baie-Sainte-Catherine – autrefois nommée Saint-Firmin – de janvier 2009 à août 2015 (page 1571 à 1670). La reproduction du livre est en sept (7) parties. Plusieurs pages numérotées sont manquantes. Les séquences touchées sont les pages 1505 à 1520, les pages 2041 et 2042, les pages 2045 à 2080 et les pages 2147 et 2148.

Avril 2018.

Monsieur Stéphane Chagnon, M.A.P.
Directeur-général / secrétaire-trésorier



N° de résolution
ou annotation

scolaire municipale réunissant les municipalités, les commissions scolaires et le gouvernement, afin que soient traités prioritairement les vrais enjeux liés à l'éducation dans les territoires notamment le maintien des écoles en région, l'offre aux élèves de services de qualité afin de favoriser leur réussite, la taxation et l'utilisation des équipements et infrastructures de manière optimale pour le grand bénéfice des citoyens;

Attendu que la commission scolaire a une fonction sectorielle, l'éducation, en comparaison avec les municipalités et les MRC, dont les mandats impliquent la gestion et la planification intégrée de l'ensemble du territoire;

Attendu que l'article 207.1 de la Loi sur l'instruction publique stipule que :« la commission scolaire a également pour mission de promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire, de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de contribuer, dans la mesure prévue par la loi, au développement social, culturel et économique de sa région»;

Attendu que la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Mme Michelle Courchesne, envisage de suggérer la simultanéité des élections scolaires et municipales en 2013, et ce, sans avoir convié les municipalités à la démarche et surtout sans en avoir évalué les impacts;

Attendu que la Fédération des commissions scolaires du Québec réclame avec empressement la simultanéité des élections scolaires et municipales selon la présomption d'augmenter la participation électorale scolaire et de diminuer les coûts afférents;

Attendu que le conseil d'administration de la Fédération Québécoise des municipalités affirmait à nouveau, lors de sa séance du 11 mars dernier, son opposition à la simultanéité d'élections scolaires et municipales tant que les vrais enjeux ne seront pas discutés préalablement à des modifications législatives non dans le présent contexte;

Attendu que le Directeur général des élections du Québec rendait public, le 17 mars dernier, un avis sur la faisabilité d'élections scolaires et municipales simultanées dont aucun des cinq scénarios proposés ne traduisait une diminution des coûts ainsi que l'augmentation de la participation électorale;

Il est proposé par Madame Valérie Savard et résolu à l'unanimité des conseillers de réitérer l'opposition de la Municipalité de Baie-Ste-Catherine à la simultanéité d'élections scolaires et municipales;

De demander aux ministres de l'Éducation, du Loisir et du Sport, et des Affaires municipales, des régions et de l'Occupation du territoire, de réunir d'urgence les représentants des municipalités et la Fédération des commissions scolaires du Québec afin de discuter des enjeux prioritaires en matière d'éducation avant même de procéder à des modifications législatives visant la simultanéité d'élections scolaire et municipales;

De transmettre une copie de la présente résolution aux ministres de l'Éducation, du Loisir et du Sport et des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, à Madame Pauline Marois, député de la circonscription de Charlevoix, à la Fédération Québécoise des Municipalités ainsi qu'à Madame Josée Bouchard, présidente de la Fédération des commissions scolaires du Québec.



N° de résolution
ou annotation

10. Salle municipale

Monsieur Yvan Poitras nous fait lecture d'une lettre reçue concernant le dossier de la salle municipale.

11. Protocole de la Cravate Rose

Résolution # 5605-10

Attendu que nous reconnaissons le déficit démocratique au sein des instances décisionnelles;

Attendu que nous croyons que c'est à l'avantage de tous et de toutes d'avoir des conseils municipaux représentatifs et égalitaires;

Attendu que la parité entre les femmes et les hommes engendre une gouvernance plus efficiente;

Nous, Municipalité de Baie-Ste-Catherine

Nous nous engageons à adopter des mesures concrètes afin de favoriser la parité au sein de nos instances décisionnelles.

12. Loisirs

Résolution # 5705-10

ATTENDU que la Municipalité a été mise aux faits des difficultés financières et d'opération de l'Œuvre des Loisirs Saint-Firmin de Baie-Ste-Catherine;

ATTENDU qu'il est impératif que les immeubles et les biens détenus et opérés par cet organisme demeurent au bénéfice de la collectivité;

ATTENDU que la compétence de la municipalité en matière de culture, de loisirs, d'activités communautaire et de parcs en vertu de l'article 4 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q. c C- 47.1);

ATTENDU que les membres de l'organisme se sont dits en faveur de la cession des actifs à la municipalité au terme d'une séance extraordinaire tenue le 8 avril 2010;

ATTENDU que la dissolution de l'organisme nécessite que celle-ci transfère ses actifs et règle ses dettes;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 90 de la *Loi sur les compétences municipales*, la municipalité peut accorder tout aide qu'elle juge appropriée dans les matières dont elle est compétente;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Madame Diane Perron et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité procède à l'acquisition symbolique de l'immeuble détenu par l'œuvre des Loisirs Saint-Firmin de Baie-Ste-Catherine et que le passif de l'organisme, qui s'élève à la somme de 8 021.81\$ (taxes municipales), 882.45\$ (taxes scolaires), 315.00\$ (Déneigement GD), 105.48\$ (Coop Alimentaire BSC), total de 9 324.74\$ soit dérayé par la municipalité sous forme d'aide.



N° de résolution
ou annotation

Il est proposé par Madame Diane Perron et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater le maire ainsi que la directrice générale afin de poser les actes nécessaires en ce sens, notamment en signant les chèques, contrats et actes notariés requis.

13. Augmentation du salaire de la directrice générale

Résolution # 5805-10

Il est proposé par Monsieur Yvan Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers d'augmenter le salaire de la directrice générale de 1.88\$ de l'heure.

14. Varia

Monsieur Guillaume Poitras se questionne sur la pertinence de l'installation d'un feu de circulation à l'intersection de la route de la Grande-Alliance. Nous demanderons donc au MTQ de venir présenter le projet à nouveau.

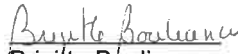
15. Période de questions

16. Levée de la séance

Résolution # 5905-10

Il est proposé par Monsieur André Boulianne de lever la séance à 8 h 15.


Albert Boulianne
Maire


Brigitte Boulianne
Directrice générale



N° de résolution
ou annotation

Province de Québec
Municipalité de Baie-Ste-Catherine
Charlevoix

7 juin 2010. Assemblée
extraordinaire du conseil municipal
tenue au gymnase de l'École Saint-
Firmin à 19h00.

Sont présents : Madame Valérie
Savard, Monsieur Jean-Paul
Boulianne, Madame Diane Perron,
Monsieur André Boulianne sous la
présidence de Monsieur Albert
Boulianne, maire, ainsi que Madame
Brigitte Boulianne, directrice
générale.

1. Ouverture de l'assemblée

2. Adoption de l'ordre du jour

Résolution # 6006-10-10

Il est proposé par Monsieur Yvan Poitras et résolu à
l'unanimité des conseillers d'accepter l'ordre du jour tel que
présenté.

3. Adoption des procès-verbaux du 3 mai 2010

Résolution # 6106-10

Il est proposé par Madame Valérie Savard et résolu
à l'unanimité des conseillers d'accepter les procès-verbaux
tel que présentés.

4. Comptes à payer

Camil Moto-sport	lame tondeuse	38.86
A.D.M.Q	cotisation	395.06
Desjardins Sécurité fin.	assurance	171.12
C.S.C	loyer	180.00
Coop BSC	fournitures	318.10
D'com	envoi	38.63
Ministère finances	Sureté du Québec	8346
Formules CCL	demande de permis	60.95
Imprimerie Charlevoix	fournitures	31.88
Maxxam	analyse eau	46.85
Mme Ghislaine Laprise	fournitures	27.52
Morency Avocats	honoraires	93.75
MRC Charlevoix-Est	téléphones IP	912.41
MRC Charlevoix-Est	quote-part matières rés.	15401.00
Produits Optimum	fournitures	88.59
Pièces d'autos		
Deschenes	terre + corde	113.00
PG Govern	formation web	112.88
Info-réseauteck	hébergement	12.67
Coop Agrivoix	mazout	20.29
Denis Savard	entretien sentiers	154.67
Lucien Rock Dufour	travaux aqueduc	586.95
Hebdo Charlevosien	annonces	75.63



Dépenses incompressibles

Hydro-Québec	salle	299.51
Hydro-Québec	élément	27.81
N° de résolution du 15/04/10 Hydro-Québec	place	93.42
Hydro-Québec	Rit	46.72
Hydro-Québec	Poste chloration	671.83
Telus	cellulaire	25.69
Bell	bureau	184.27
Bell	salle	78.13
Hydro-Québec	éclairage	207.38
Hydro-Québec	Loisirs	333.46
Bell	Loisirs	96.94
Visa	fournitures de bureau	27.85
Salaire employés, élus		6067.26

Résolution # 6206-10

Il est proposé par Madame Valérie Savard et résolu à l'unanimité des conseillers de payer les comptes tel que présentés au montant de 35 387.08\$ et dont les chèques portent les numéros 252131 à 252167 inclusivement.

Je, soussigné, Brigitte Boulianne, directrice générale certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses présentées.

5. Correspondance

- 5.1 Tourisme Charlevoix
- 5.2 Commission Scolaire de Charlevoix
- 5.3 Municipalité de Petit-Saguenay

Résolution # 6306-10

Considérant la correspondance reçu en avril dernier nous indiquant que huit (8) de nos contribuables résidant sur le territoire municipal (Lac Buteux) déposent leurs déchets dans les conteneurs de la municipalité de Petit-Saguenay compte tenu que nous ne ramassons pas les déchets à cet endroit;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Guillaume Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers de payer la Municipalité de Petit-Saguenay le montant des taxes de service fixé soit de 130.00\$ par contribuable pour un montant total de 1 040.00\$.

- 5.4 Municipalité de Saint-Siméon
- 5.5 Service pour Hommes Impulsifs et colériques
- 5.6 Madame Carmen Guérin

6. Adoption des modifications au schéma de couvertures de risques

Résolution # 6406-10

Considérant les modifications apportées au schéma de couvertures de risques;



N° de résolution
ou annotation

Il est proposé par Madame Diane Perron et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter les modifications tel que présentées.

7. Demande d'autorisation de passage Terrain Monsieur Rolland Rochefort

Résolution # 6506-10

Considérant que la municipalité a présenté un projet de nouveau sentier dans le cadre du programme Volet 11- Mise en valeur des ressources naturelles;

Considérant que le nouveau sentier se situe sur les terrains appartenant à la Municipalité ainsi que sur le lot intra municipal;

Considérant qu'un point de vue intéressant se situe sur le lot de Monsieur Rolland Rochefort;

En conséquence, il est proposé par Madame Diane Perron et résolu à l'unanimité des conseillers de demander à Monsieur Rochefort l'autorisation d'accéder à son terrain pour la réalisation du nouveau sentier.

8. Affichage sentiers
Demande de soumission

9. Contrat de déneigement

La municipalité ira prochainement en soumission pour le contrat de déneigement de ses rues.

10. Marge de crédit

Résolution # 6606-10

Considérant que nous n'utilisons plus la marge de crédit.

Il est proposé par Monsieur Yvan Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers de fermer la marge de crédit et d'autoriser le maire et la directrice générale à signer tous les documents relatifs à la fermeture.

11. Loisirs
Renseignements concernant le processus d'acquisition

12. Projet de feu de circulation

Résolution # 6706-10

Attendu qu'un projet concernant l'installation d'un feu de circulation à l'intersection route de la Grande-Alliance et la rue Leclerc a été proposé par le Ministère des Transports l'an dernier;

Attendu que le conseil municipal est bien conscient qu'un problème de circulation, de vitesse et de sécurité existe à cette intersection;



N° de résolution
ou annotation

Attendu que la route verte passe également aux abords de la route de la Grande-Alliance (route 138) ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Guillaume Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers.

De demander au Ministère des Transports de modifier le projet présenté antérieurement de la façon suivante soit : en limitant la vitesse à 50 kilomètres, en effectuant les aménagements paysagers tel que le projet le stipulait, ce qui a pour effet de créer une illusion de rétrécissement de la chaussée et ainsi ralentir le trafic mais, sans installer le feu de circulation.

13. Varia

13.1 Demande de subvention PARRM

Résolution # 6806-10

Considérant que la rue Notre-Dame de L'Espace a besoin de réparation;

En conséquence, il est proposé par Madame Diane Perron et résolu à l'unanimité des conseillers de faire une demande de subvention dans le cadre du Programme PARRM et d'autoriser le maire et la directrice générale à signer les documents nécessaires.

13.2 Réponse à Madame Carmen Guérin

13.3 Remerciement au bénévoles pour Festival

13.4 Problème d'ordures au RIT

14. Période de questions

15. Levée de la séance

Résolution # 6906-10

Il est proposé par Monsieur André Boulianne de lever la séance à 20 h 05.

André Boulianne



N° de résolution
ou annotation

**Province de Québec
Municipalité de Baie-Sainte-Catherine
Charlevoix**

**5 juillet 2010. Assemblée
extraordinaire du conseil municipal
tenue au gymnase de l'École Saint-
Firmin à 19h00.**

**Sont présents : Madame Valérie
Savard, Monsieur Jean-Paul
Boulianne, Madame Diane Perron,
Monsieur Guillaume Poitras,
Monsieur André Boulianne et
Monsieur Yvan Poitras sous la
présidence de Monsieur Albert
Boulianne, maire, ainsi que Madame
Brigitte Boulianne, directrice
générale.**

TOUS FORMANT QUORUM

1. Ouverture de l'assemblée

2. Adoption de l'ordre du jour

Résolution # 7007-10-10

Il est proposé par Madame Diane Perron et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

3. Adoption du procès-verbal du 7 juin 2010

Résolution # 7107-10

Il est proposé par Monsieur Guillaume Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les procès-verbaux tel que présentés.

4. Comptes à payer

Desjardins sécuri. Fin	assurance	171.12
Henri-jean et Fils	bois	291.44
Camil moto sport	ajustement taxes	5.01
CSC	loyer	180.00
Coop BSC	essence	70.00
Coop BSC	Loisirs	776.80
Equipement GMM	cartouche	143.76
Hebdo Charlevoisien	avis	118.52
Maxxam analytique	analyse	211.08
L.P.Tanguay	chlore	283.71
MRC de Charlevoix- Est	quote-part	7483
Optimum	produits nettoyants	57.60
Pièces d'autos Desch.	bougie	12.64
Info-Serv. Réseauteck	hébergement	12.67

Dépenses
incompressibles

Salaires employés et élus	cotisation	6578.03
Hydro	éclairage	214.28



N° de résolution
ou annotation

Visa	Pub + permis	800.66
Telus	(remboursé)	
Hydro	cell	25.29
Bell	Loisirs	331.49
Bell	bureau	121.16
Bell	salle	77.09
Bell	Loisirs	93.96

Résolution # 7207-10

Il est proposé par Madame Valérie Savard et résolu à l'unanimité des conseillers de payer les comptes tel que présentés au montant de 18 059.31\$ et dont les chèques portent les numéros 252168 à 252183 inclusivement.

Je, soussignée, Brigitte Boulianne, directrice générale certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses présentées.

5. Correspondance

5.1 Municipalité de Bergeronnes

Résolution # 7307-10

Considérant que la Municipalité de Bergeronnes est intéressée à acquérir différents articles dont la Municipalité de Baie-Ste-Catherine désire se départir puisque une délégation de compétence a été donnée à la Municipalité de Tadoussac en matière de sécurité incendies;
Considérant l'offre faite par la Municipalité de Bergeronnes au montant de 1150\$;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Jean-Paul Boulianne et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre telle que présentée.

6. Achat d'une pompe à chlore

Résolution # 7407-10

Il est proposé par Madame Diane Perron et résolu à l'unanimité d'acheter une pompe à chlore au montant de 1292.00\$ plus les taxes.

7. Varia

7.1 École Saint-Firmin

Résolution # 7507-10

Considérant le projet d'acquérir l'école Saint-Firmin;

Considérant le rapport reçu concernant l'état du bâtiment;

En conséquence, il est proposé de rencontrer la Commission scolaire de Charlevoix afin de discuter du dossier.

7.2 Saint-jean



N° de résolution
ou annotation

Monsieur Yvan Poitras remercie les gens qui ont travaillé à l'organisation de la Saint-Jean.

- 7.3 Madame Danielle Lafortune
Offre de service comme guide à l'intérieur des sentiers pédestres.

Le point est à l'étude afin d'avoir plus amples renseignements.

- 7.4 M.T.Q

Résolution # 7607-10

Considérant que le Ministère des transports effectuera des travaux près du traversier et qu'il y aura une quantité importante de pierres à entreposer;

Considérant que la Municipalité veut réaliser la Promenade du Littoral et qu'elle a déjà débuter les travaux depuis quelques années;

En conséquence, il est proposé par Madame Valérie Savard et résolu à l'unanimité des conseillers de demander au Ministère des transports s'il serait possible d'utiliser cette pierre pour effectuer les travaux de construction de la promenade.

Résolution # 7707-10

Considérant que le Ministère des transports effectuera des travaux près du traversier et qu'il y aura une quantité importante de pierres à entreposer;

Considérant qu'une partie des terrains de la municipalité se retrouve en zone d'érosion;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Guillaume Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers de demander au Ministère des Transports s'il serait possible d'utiliser une partie de cette pierre pour effectuer l'enrochement.

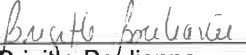
8. Période de questions

9. Levée de la séance

Résolution # 7807-10

Il est proposé par Monsieur André Boulianne de lever la séance à 19 h 47.


Albert Boulianne
Maire


Brigitte Boulianne
Directrice générale



N° de résolution
ou annotation

Province de Québec
Municipalité de Baie-Ste-Catherine
Charlevoix
2 août 2010. Assemblée
extraordinaire du conseil municipal
tenue au gymnase de l'École Saint-
Firmin à 19h00.

Sont présents : Madame Valérie
Savard, Monsieur Jean-Paul
Boulianne, Madame Diane Perron,
Monsieur Guillaume Poitras,
Monsieur André Boulianne et
Monsieur Yvan Poitras sous la
présidence de Monsieur Albert
Boulianne, maire, ainsi que Madame
Brigitte Boulianne, directrice
générale.

TOUS FORMANT QUORUM

1. Ouverture de l'assemblée

2. Adoption de l'ordre du jour

Résolution # 7908-10

Il est proposé par Madame Valérie Savard et résolu à
l'unanimité des conseillers d'accepter l'ordre du jour tel que
présenté.

3. Adoption du procès-verbal du 5 juillet 2010

Résolution # 8008-10

Il est proposé par Madame Valérie Savard et résolu à
l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal tel que
présenté.

4. Comptes à payer

Comité social & Touri.		
BSC	chips + liqueurs	111.38
Locations galiot inc	location génératrice	143.85
Municipalité Tadoussac	urbanisme	1020.00
Atlantis pompe Ste-Foy	pompe à chlore	1458.48
Pièces d'autos Deschênes	pièces pour poste chloration	237.39
MRC de Charlevoix-Est	télép. IP.	162.60
Marie-Eve Bouchard	orchestre St-jean	500.00
Entreprises GD	location remorque	150.00
Dicom	envoi	71.80
Dallaire Larry	feu d'artifice	112.85
Boulianne Albert	frais dépl.	46.90
Desjardins Sécurité finan	assurance	171.12
Coop agrivox	propane	11.23
Coop BSC	nourriture	215.91
Fabrique St-Firmin	clôture	363.46
Maxxam analytique	analyse	47.98
Roger Savard	graine pelouse projet	110.75
Postes Canada	envoi	95.66
CSC	loyer	180.00

Dépenses incompressibles



N° de résolution
ou annotation

Promutuel	assurance Loisirs	112.63
Salaire employés et élus		8656.3
Hydro-Québec	salle	165.69
Hydro-Québec	poste chloration	727.17
Hydro-Québec	Rit	88.78
Hydro-Québec	éclairage	207.38
Hydro-Québec	éléments	29.29
Hydro-Québec	place de l'Alliance	46.23
Visa	bottes de travail	90.29
Cell	cell	29.47
Hydro-Québec	loisirs	331.49

15696.08

Résolution # 8108-10

Il est proposé par Monsieur Jean-Paul Boulianne et résolu à l'unanimité des conseillers de payer les comptes tels que présentés et dont les chèques portent les numéros 252184 à 252203 inclusivement.

Je, soussignée, Brigitte Boulianne, directrice générale certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses présentées.

5. Correspondance 5.1 Postes Canada

Résolution # 8208-10

RÉSOLUTION RELATIVE À LA DÉCLARATION POSTALE

ATTENDU QUE Postes Canada investit 2,5 milliards de dollars dans la construction de nouveaux établissements et l'achat de nouveaux véhicules, de nouveau matériel et d'autres dans le but de moderniser le service postal public;

ATTENDU QUE Postes Canada s'attend à ce que la modernisation lui fasse économiser des millions de dollars par année, grâce en grande partie aux gains de productivité qui paveront la voie à l'élimination de milliers d'emplois dans les collectivités de l'ensemble du pays.

ATTENDU QUE Postes Canada coupe aussi dans les services en fermant des bureaux de postes, en éliminant la livraison à domicile dans les régions rurales, en diminuant le nombre de boîtes aux lettres publiques et en appliquant d'autres mesures;

ATTENDU QUE les gains découlant de la modernisation postale pourraient servir à maintenir et à améliorer les services postaux publics et les emplois qui y sont liés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Guillaume Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine accepte de signer la déclaration postale qui demande à Postes Canada :



N° de résolution
ou annotation

Résolution # 8308-10

1. de partager les avantages de la modernisation avec la population, à qui appartient Postes Canada;
2. de viser des objectifs plus socialement responsables dans le cadre de son projet de transformation postale.

PROTOCOLE DU SERVICE POSTAL CANADIEN ET LES COMPRESSIONS D'EMPLOIS ET DE SERVICES

Attendu que postes Canada compte éliminer des emplois dans des centaines de collectivités au pays en modernisant et en réexaminant son réseau d'exploitation et en privatisant ses centres d'appel et son centre de philatélie;

Attendu que Postes Canada supprime aussi des services en réduisant la livraison aux boîtes aux lettres rurales, en fermant des bureaux de poste, en diminuant le nombre de boîtes aux lettres publique et en prenant d'autres mesures;

Attendu que ces compressions sont révélatrices d'une société d'État qui accorde beaucoup plus d'importance aux objectifs commerciaux qu'à ceux d'intérêt public;

Attendu que le *Protocole du service postal canadien* ne protège pas adéquatement les intérêts de la population ne le caractère public du service postal, surtout lorsque Postes Canada envisage d'effectuer des compressions dans le service postal public ou de privatiser une partie de ses opérations (par ex. : bureaux de poste, centres d'appels, etc)

En conséquence, il est proposé par Monsieur Yvan Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers que cette résolution soit envoyée à M. Rob Merrifield, ministre responsable de Postes Canada afin de lui demander 1. D'exiger de Postes Canada qu'elle cesse de réduire le service postal public et commence à se comporter comme le veut la population, c'est-à-dire comme un service public; 2. De consulter la population, les municipalités, les députées et députés fédéraux, les syndicats des poste et les autres principaux intervenant en vue d'améliorer considérablement le *Protocole du service postal canadien*.

Copie conforme à Monsieur Denis Lemelin, président du Syndicat des travailleurs et travailleuses de la poste

Monsieur Michel Guimond, député fédéral
Monsieur Hans Cunningham, président, FCM



N° de résolution
ou annulation

- 5.2 Ministère des Transports
Confirmation de la subvention de 10 000\$ dans le cadre du Programme Parm pour la rue Notre-Dame-de-l'Espace.

6. Colloque de zone de la Capitale-Nationale

Resolution # 8408-10

Il est proposé par Monsieur Jean-Paul Boulianne d'autoriser Madame Brigitte Boulianne à assister au Colloque régional de la Capitale-Nationale qui se tiendra à l'Isle-aux-Coudres les 16 et 17 septembre 2010.

7. Fête de la St-Jean

Monsieur Yvan Poitras, mandaté pour l'organisation de la St-Jean, nous explique que nous avons un budget de 1 000\$ et que les coûts de l'activité ont dépassé le budget de 385\$.

8. Dossier chemin maritime

En attente de renseignements supplémentaires

9. Varia

9.1 MTQ

Dossier feu de circulation

Resolution # 8508-10

Considérant que le Ministère des Transports a fermé le dossier suite à la dernière demande de la municipalité concernant le feu de circulation à l'intersection de la route de la Grande-Alliance et la côte de l'Église.

Il est proposé par Monsieur André Boulianne et résolu à l'unanimité des conseillers de demander à Madame Pauline Marois, député son appui afin de faire avancer le dossier selon les demandes de la Municipalité.

Dossier butoirs sur la route de la Grande-Alliance

Resolution # 8608-10

Considérant que l'accès au terrain de la Municipalité est limité à cause des butoirs installés par le MTQ.

Il est proposé par Monsieur André Boulianne et résolu à l'unanimité des conseillers de demander au Ministère des Transports d'enlever ces butoirs dans les plus brefs délais.

9.2 Comité social et touristique

Demande d'utilisation d'un bureau dans l'École Saint-Firmin

Resolution # 8708-10

Considérant la demande du Comité social et touristique et l'Institut Nature et Culture d'utiliser un local de l'École Saint-Firmin.



N° de résolution
ou annotation

Il est proposé par Madame Diane Perron et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer cette demande auprès de la Commission scolaire de Charlevoix.

9.3 Offre d'achat du 488, route de la Grande-Alliance

Résolution # 8808-10

Considérant la demande faite à la Municipalité par l'Organisme Nature et Culture concernant son désir de se porter acquéreur du terrain et du bâtiment du 488, route de la Grande-Alliance selon les termes mentionnées dans la lettre présentée au Conseil municipal.

Il est proposé par Monsieur Guillaume Poitras et résolu à la majorité des conseillers Madame Diane Perron n'étant pas d'accord pour vendre le bâtiment, de prendre les informations nécessaires concernant le garage dont la Municipalité a besoin pour son unité de service et également ranger tous le matériel nécessaire à la voirie.

9.4 Entreposage de pierre sur les terrains de la Municipalité

Résolution # 8908-10

Considérant le document remis à la Municipalité par Monsieur Yvan Poitras concernant une éventuelle demande d'entreposage de pierres par le Ministère des Transports relatif aux travaux réalisés au quai des traversiers;

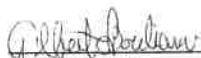
Il est proposé par Monsieur Yvan Poitras et résolu à la majorité des conseillers de passer au vote afin de déterminer si oui ou non, nous accepterons ces dépôts de pierres sur cet emplacement et exigeons d'être tenu au courant de toute négociation future concernant ce dossier. Le vote fut pris 5 contre 1 Madame Diane Perron ayant voté contre.

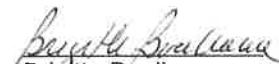
10. Période de questions

11. Levée de la séance

Résolution # 9008-10

Il est proposé par Monsieur Jean-Paul Boulianne de lever la séance à 8 h 40.


Albert Boulianne
Maire


Brigitte Boulianne
Directrice générale



N° de résolution
ou annotation

**Province de Québec
Municipalité de Baie-Ste-Catherine
Charlevoix**

**13 septembre 2010. Assemblée
extraordinaire du conseil municipal
tenue au gymnase de l'École Saint-
Firmin à 19h00.**

**Sont présents : Madame Valérie
Savard, Monsieur Jean-Paul
Boulianne, Madame Diane Perron,
Monsieur Guillaume Poitras,
Monsieur André Boulianne et
Monsieur Yvan Poitras sous la
présidence de Monsieur Albert
Boulianne, maire, ainsi que Madame
Brigitte Boulianne, directrice
générale.**

TOUS FORMANT QUORUM

- 1. Ouverture de l'assemblée**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**

Résolution # 9109-10

Il est proposé par Monsieur Guillaume Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

- 3. Adoption du procès-verbal du 2 août 2010**

Résolution # 9209-10

Il est proposé par Madame Valérie Savard et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

- 4. Comptes à payer**

Desjardins sécurité fin.	assurance	171.12
Camil moto sport	lame et fils	49.26
Coop BSC	fournitures loisirs	65.33
CPU Design inc	équipement infor. Bibli	1314.99
Dicom	envoi analyse	125.51
Hebdo Charlevoisien	avis public	285.57
Imprimerie Charlevoix	fournitures de bureau	183.85
Maxxam analytique	analyse	231.14
Madame Ghislaine Laprise	fourjitures	19.14
L.P. Tanguay	Chlore	296.86
Morency, société d'avocats	honoraires	832.77
MRC Charlevoix-Est	Téléphonie IP	557.07
MRC Charlevoix-Est	quote-part ordures	15401.00
Pièces d'autos Deschênes	bois, peintures, vis acces.	484.07
Postes Canada	envois	66.59
Signalisation Lévis	panneau	730.70
Terrassement S.L.	terre noire	790.12
CSC	loyer	180.00
Benoit Côté	assistance	1094.89
ADMQ de la Capitale	colloque	100.00



N° de résolution
ou annotation

Imprimerie CCL (418) 663-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

Dépenses incompressibles

Bell	bureau juillet	94.89
Bell	salle juillet	77.19
Solo	cell juillet	25.29
Bell	loisirs juillet	94.06
Promutuel	ass. Loisirs août	112.63
Hydro-Québec	éclairage juillet	214.28
Visa	frais déplacement	85.20
Hydro-Québec	loisirs juillet	331.49
	bureau	
Bell	août	94.89
	salle	
Bell	août	77.19
	loisirs	
Bell	août	94.06
	cell	
Solo	août	25.29
Salaires employés, élus	août	7529.37
Salaires employés, élus	septembre	2794.59
Hydro-Québec	RIT août	42.00
	salle	
Hydro-Québec	août	97.59
	loisirs	
Hydro-Québec	août	108.51
Promutuel	ass. Loisirs septembre	112.63
Hydro-Québec	éclairage août	214.28
Hydro-Québec	poste chloration août	881.10
Hydro-Québec	Place du village	26.91
Visa	cartouche + comm. transp	448.30
		36561.72

Résolution # 9309-10

Il est proposé par Madame Diane Perron et résolu à l'unanimité des conseillers de payer les comptes tels que présentés et dont les chèques portent les numéros 252185 à 252224 inclusivement.

Je, soussignée, Brigitte Boulianne, directrice générale certifie que des crédits budgétaires sont disponible pour les dépenses présentées.

5. Correspondance

- 5.1 Agence de temps de la MRC de Charlevoix-Est
Madame Marie-Eve Gagnon nous explique le fonctionnement de l'Agence.
- 5.2 Association des policières et policiers provinciaux du Québec
- 5.3 Groupe Dufour
- 5.4 Les Entreprises Jacques Dufour

Monsieur Jean-Paul propose de reporter le point à une réunion ultérieure et de rencontrer l'inspecteur municipal à ce sujet.



N° de résolution
ou annotation

5.5 OBV Charlevoix-Montmorency

Résolution # 9409-10

Il est proposé par Madame Diane Perron et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater Monsieur Yvan Poitras afin d'assister à la rencontre prévue le 10 novembre prochain à St-Siméon

5.6 Service correctionnel du Canada

Résolution # 9509-10

Attendu que, face au crime et au conflit, la justice réparatrice offre une philosophie et une approche qui voient en ces questions principalement un tort causé à des personnes et à des relations;

Attendu que, les approches de la justice réparatrice s'efforcent de soutenir et d'encourager la participation volontaire des personnes touchées par un crime ou un conflit (victimes, délinquant, communauté) et la communication entre elles en vue de favoriser la responsabilisation, la réparations et un cheminement qui mènera à la compréhension, à des sentiments de satisfaction, à la guérison et à l'apaisement.

Attendu que, le thème de la *Semaine de la justice réparatrice*, pour cette année, «**Réflexions sur le passé, le présent et l'avenir**», donne l'occasion d'en savoir davantage et d'éduquer sur la justice réparatrice ainsi que de la célébrer avec d'autres communautés partout au pays pendant la semaine.

En conséquence, il est proposé par Monsieur Jean-Paul Boulianne et résolu à l'unanimité des conseillers de proclamer par la présente, la semaine du 14 au 21 novembre 2010, ***Semaine de la justice réparatrice à Baie-Ste-***

5.7 Promutuel du littoral

Résolution # 9609-10

Il est proposé par Monsieur Guillaume Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers de demander 2 soumissions à des entrepreneurs électriciens afin d'exécuter les modifications requises pour le 18 octobre suite à la demande de Promutuel du Littoral concernant le Centre des Loisirs.

6. Avis de motion

Avis de motion est donné par Monsieur Jean-Paul Boulianne que lors d'une prochaine séance du conseil une modification au règlement de prévention incendie sera entérinée.



7. Bâtiment du 488, route de la Grande-Alliance

Résolution # 9709-10
ou annotation

OFFRE D'ACHAT DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL SIS AU 488,
ROUTE DE LA GRANDE ALLIANCE

ATTENDU l'offre d'achat du 2 août 2010 transmis à la municipalité par l'Institut Nature et Culture qui désire se porter acquéreur de l'édifice municipal au 488, route de la Grande Alliance ;

ATTENDU que cette offre constitue en réalité une offre de location (bail indéterminé) avec promesse d'achat ;

ATTENDU qu'outre le montant du loyer proposé, cette offre ne comporte aucun prix d'achat pour le bâtiment et l'ancien camion du service-incendie;

ATTENDU que l'Institut désire procéder à court terme à des modifications au niveau de l'immeuble qui en changeront la destination ;

ATTENDU que le bâtiment est actuellement affecté à des fins d'utilités publiques, compte tenu que les archives municipales y sont localisées et que les garages sont utilisés pour l'entreposage d'équipements de voirie et de lutte contre les incendies ;

ATTENDU que la salle principale du bâtiment fait l'objet d'ententes avec des entreprises de services funéraires et ce, au bénéfice des familles de la municipalité ;

ATTENDU que même si le conseil envisage la vente du bâtiment, les services d'utilités publiques actuellement présents se doivent d'abord d'être relocalisés ;

ATTENDU qu'après consultation des procureurs de la municipalité, la légalité de la location du bâtiment est incertaine dans ce contexte, en plus d'être problématique au niveau de la couverture d'assurance ;

ATTENDU que le conseil est intéressé à vendre le bâtiment et que celui-ci a déjà donné son appui au projet poursuivi par l'Institut ;

ATTENDU qu'à ce jour, aucune offre autre que celle de l'Institut n'a été transmise à la municipalité ;

Il est proposé par Monsieur Guillaume Poitras et résolu à la majorité des conseillers présents.

QUE l'offre d'achat du 2 août 2010 de l'Institut Nature et Culture doit être refusée telle que rédigée ;

QUE la municipalité entame dès à présent les démarches afin d'évaluer la faisabilité et les coûts relatifs à la relocalisation des services d'utilité publique actuellement présents dans l'édifice municipal sis au 488, route de la



N° de résolution
ou annotation

Grande Alliance et mandate à cet effet la directrice générale pour en faire rapport au conseil ;

QUE la municipalité poursuive les pourparlers auprès de l'Institut Nature et Culture concernant la vente de l'édifice municipal ;

Que la directrice générale en informe l'organisme.

8. École Saint-Firmin

La directrice générale informe le conseil suite à la rencontre avec Monsieur Philippe Harvey.

9. Travaux publics

La directrice générale informe les membres du conseil sur les problèmes auxquelles la Municipalité fait face concernant les travaux publics c'est-à-dire un manque de main d'œuvre notamment pour les branchements en eau potable et égout ainsi que les bris d'aqueduc qui peuvent survenir sur notre territoire. Il fut entendu que des approches avec la Municipalité de Tadoussac concernant la possibilité d'établir une entente inter municipale pour lesdits travaux.

10. Indicateurs de gestion 2009

La directrice générale avise le conseil que le dépôt des indicateurs de gestion a été fait.

11. Service électronique Clic Revenu

Résolution # 9809-10

Il est proposé par Monsieur Yvan Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer Madame Brigitte Boulianne comme représentante autorisée pour les Services Clic Revenu.

12. Contrat de déneigement

Résolution # 9909-10

Il est proposé par Monsieur André Boulianne et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le contrat de déneigement à l'Entreprise Lucien-Rock Dufour pour un montant de 77 883.76 pour trois ans.

13. Varia

13.1 Avis d'infraction provenant du MDDEP

Résolution # 10009-10

Considérant que nous avons eu un avis d'infraction concernant la présence de déchets solides sur le lot 3-A du cadastre du Canton de Saguenay ;



N° de résolution
ou annotation

Il est proposé par Madame Diane Perron et résolu à l'unanimité des conseillers de faire ramasser lesdits déchets et d'installer une barrière afin de remédier à la situation.

14. Période de questions

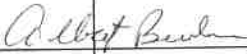
Possibilité d'installer une pancarte concernant les freins moteurs.

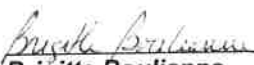
Garage de toile

15. Levée de la séance

Résolution # 10109-10

Il est proposé par Madame Valérie Savard de lever la séance à 9 h 10.


Albert Boulianne
Maire


Brigitte Boulianne
Directrice générale/ sec.-tres



N° de résolution
ou annotation

Province de Québec
Municipalité de Baie-St-Catherine
Charlevoix
4 octobre 2010. Assemblée
extraordinaire du conseil municipal
tenue au gymnase de l'École Saint-
Firmin à 19h00.

Sont présents : Madame Valérie Savard,
Madame Diane Perron, Monsieur
Guillaume Poitras, Monsieur André
Boulianne et Monsieur Yvan Poitras
sous la présidence de Monsieur Albert
Boulianne, maire, ainsi que Madame
Brigitte Boulianne, directrice générale.

TOUS FORMANT QUORUM

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour

Résolution # 11010-10

Il est proposé par Madame Valérie Savard et résolu à
l'unanimité des conseillers d'accepter l'ordre du jour tel que
présenté.

3. Adoption du procès-verbal du 13 septembre 2010

Résolution # 11110-10

Il est proposé par Monsieur Guillaume Poitras et résolu à
l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que
présenté.

4. Comptes à payer

Desjardins sécurité fin.	assur. Collective	342.24
Commission scolaire de Charlevoix	loyer	180.00
Coop Agrivoix	filtre et acces.	47.63
Réal Huot	pièces	2606.67
Joseph Aimé Gagnon	branchement eau	485.36
Mrc de Charlevoix-Est	téléphonie IP	124.14
Produits sanitaires Optimun	produits nettoyants.	105.93
Pièces d'autos Deschesnes	tuyaux et acces.	1440.44
Savard Lise	entretien	100.00
Terrassement et pavage S.L.	nett. transp. Enfouiss.	3681.62
Terrassement et pavage S.L.	asphalte projet	5553.45
Municipalité de Tadoussac	quote part pompier	32255.00
Les consultants Filion & Hansens	Étude préliminaire	11287.50
Les consultants Filion & Hansens	Plan d'intervention	3950.63
Les consultants Filion & Hansens	Assistance pour travaux	6772.50
Brigitte Boulianne	Frais déplacement	93.60

Dépenses incompressibles

Salaires élus et employés 7996.05

Bell	bureau	94.89
Bell	salle	77.19
Solo	cell	25.29
Bell	Loisirs	94.06



Résolution # 11210-10

N° de résolution
ou annotation

Il est proposé par Madame Diane Perron et résolu à l'unanimité des conseillers de payer les comptes tels que présentés au montant de 77 314.19\$ et dont les chèques portent les numéros 252185 à 252240 inclusivement.

Je, soussignée, Brigitte Boulianne, directrice générale certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses présentées.

5. Correspondance

5.1 Ministère des Transports
Accusé de réception de résolution # 8608-10

Ministère des Transports
Feu de circulation

Résolution # 11310-10

Il est proposé par Monsieur Yvan Poitras de faire une consultation publique concernant l'installation d'un feu de circulation à l'intersection de la route de la Grande-Alliance et la côte de l'Église avant de prendre une décision finale.
Proposition rejetée à trois contre deux

Résolution # 11410-10

Il est proposé par Monsieur Guillaume Poitras de présenter la même résolution # 6706-10.
Proposition acceptée à quatre contre 1

5.2 CRÉ
5.3 Mouvement Action-Chômage

Résolution # 11510-10

Il est proposé par Madame Diane Perron et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler notre carte de membre pour le mouvement Action-Chômage au coût de 50\$.

5.4 Municipalité d'Amqui

Résolution # 11610-10

Le sort du nucléaire au Québec : « Un choix de société! »

Résolution

CONSIDÉRANT que les différentes étapes menant à la production de l'énergie électronucléaire, ainsi que la gestion des déchets radioactifs que celle-ci génère, comportent des risques ayant des conséquences irrémédiables sur les écosystèmes naturels et sur la santé des humains;



N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT que l'exploration, l'exploitation et l'enrichissement de l'uranium représentent une sérieuse menace pour les écosystèmes, les nappes phréatiques, la santé des populations et conduit à la prolifération des armes nucléaires;

CONSIDÉRANT que l'uranium n'est pas une ressource renouvelable et que ce combustible se transforme, dans les réacteurs comme celui de Gentilly-2, en déchets nucléaires hautement radioactifs qui doivent être isolés de l'environnement et des humains pendant des centaines de milliers d'années;

CONSIDÉRANT que les dérivés de l'uranium produits par les réacteurs nucléaires facilitent la fabrication d'armes nucléaires et que la prolifération de ces armes dans le monde fait planer une menace permanente sur des millions d'êtres humains;

CONSIDÉRANT qu'un accident ou une attaque terroriste à Gentilly-2 pourrait mener à une fusion du cœur du réacteur et/ou à un déversement de déchets radioactifs, ce qui rendrait inhabitable pour des décennies une partie importante du territoire du Québec et en ruinerait l'économie;

CONSIDÉRANT que la poursuite de la production d'électricité à G-2 ajouterait chaque année une centaine de tonnes de déchets hautement radioactifs aux 2,500 tonnes actuellement entreposées sur le site alors qu'aucun pays n'a, à ce jour, trouvé de solution durable pour en assurer la gestion;

CONSIDÉRANT que la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) identifie le Nouveau-Brunswick, le Québec, l'Ontario et la Saskatchewan comme des provinces bénéficiant du nucléaire, donc lieux potentiels pour recevoir les déchets radioactifs du combustible irradié de toutes les centrales nucléaires canadiennes en un seul site permanent; et que la SGDN sollicite toute municipalité québécoise désireuse de recevoir les dits déchets radioactifs sur son territoire, de lui soumettre sa candidature;

CONSIDÉRANT le fait que le Canada, premier exportateur mondial d'uranium et membre du Global Nuclear Energy Partnership avec ses partenaires Australiens, Russes, Américains et Français, a participé à des discussions internationales où l'éventualité que les pays exportateurs d'uranium puissent être contraints de s'engager à rapatrier les déchets radioactifs de leurs clients;

CONSIDÉRANT qu'une motion visant à interdire en territoire québécois l'enfouissement permanent des déchets radioactifs provenant de l'extérieur du Québec a été entérinée à l'unanimité par l'Assemblée nationale du Québec le 30 octobre 2008; (1)

CONSIDÉRANT que les coûts de réfection des réacteurs nucléaires aux États-Unis comme en Ontario ont largement dépassé les prévisions; que les retards considérables accumulés et les déboires financiers dans lesquels s'enfoncent la Société de l'énergie du Nouveau-Brunswick et le gouvernement de cette province dans le dossier du réacteur de Pointe Lepreau confirment cette tendance; et que le coût prévu par Hydro-Québec pour la réfection de Gentilly-2 a déjà plus que doublé depuis 2002, passant de 845 millions à 1,9 milliards de dollars;

CONSIDÉRANT que le Québec est doté d'énormes ressources d'énergies douces renouvelables qui pourraient être mises en valeur à grande échelle et que nos municipalités sont dépourvues des moyens financiers qui leur permettraient de les développer sur leur territoire;

Il est proposé par Madame Diane Perron **et résolu à l'unanimité des conseillers**



Que la municipalité de Baie-Ste-Catherine adopte la présente résolution

et qu'elle engage le Gouvernement du Québec à :

ou annotation

- A)** Renoncer à son projet actuel de reconstruction du réacteur nucléaire Gentilly-2;
- B)** Favoriser le maintien des emplois à Gentilly-2 par l'acquisition de l'expertise dans le déclassement de réacteurs nucléaires; par la sécurisation complète du site en conformité avec les plus hautes normes internationales; par le monitoring de la radioactivité sur le site et sur l'ensemble du territoire québécois;
- C)** Décréter l'abandon de l'électronucléaire sur le territoire du Québec, affirmant ainsi le refus du Québec d'être désigné par la SGDN comme province bénéficiant du nucléaire, et légiférer pour interdire en territoire québécois l'entreposage permanent en surface ainsi que l'enfouissement permanent des déchets radioactifs produits au Québec, au Canada ou d'ailleurs dans le monde;
- D)** Décréter rapidement un moratoire sur l'exploration et l'exploitation de l'uranium sur tout le territoire du Québec, comme l'ont fait la Colombie-Britannique, la Nouvelle-Écosse et le gouvernement inuit du Labrador (celui-ci pour l'exploration), et rendre permanent ce moratoire par l'adoption d'une loi, comme vient de le faire la Nouvelle-Écosse;
- E)** Transférer aux municipalités une partie des milliards de dollars prévus pour la reconstruction de G-2 et l'acquisition du réacteur nucléaire de Pointe Lepreau, afin de financer sur tout le territoire du Québec un vaste chantier de conservation de l'énergie, d'efficacité énergétique et de production de nouvelle énergie par diverses formes d'énergie douce et renouvelable qui créeront des milliers d'emplois dans toutes les régions du Québec;

Et qu'elle recommande à chacune des municipalités du Québec :

- 1)** D'interdire par résolution formelle l'entreposage et l'enfouissement temporaire ou permanent des déchets radioactifs sur son territoire;
- 2)** D'aviser le gouvernement du Québec, le gouvernement fédéral, la SGDN et Hydro-Québec de la décision de la municipalité d'interdire, sur son territoire, la gestion temporaire ou permanente des déchets nucléaires produits en territoire québécois ou à l'extérieur du Québec;
- 3)** De recommander au gouvernement du Québec l'adoption d'une loi visant à interdire au Québec l'entreposage permanent en surface ou en sous-sol des déchets radioactifs;
- 4)** D'insérer dans le schéma d'aménagement de la municipalité les mesures appropriées afin d'interdire l'exploration, l'exploitation et l'enrichissement de l'uranium sur son territoire.



N° de résolution
ou annotation

(1) Référence : motion déposée à l'Assemblée nationale par monsieur Camil Bouchard, député du P.Q. du comté de Vachon, appuyée par la ministre des Ressources naturelles et de la Faune, madame Julie Boulet, députée du PLQ du comté de Lavolette, et par monsieur Simon-Pierre Diamond, député de l'ADQ du comté de Marguerite-d'Youville, le jeudi 30 octobre 2008, laquelle motion stipulant : « *Que l'Assemblée nationale demande au gouvernement d'interdire l'enfouissement sur le territoire du Québec des déchets et des combustibles irradiés en provenance de l'extérieur du Québec.* »

5.5 Aurel Harvey & Fils

Résolution # 11710-10

Il est proposé par Monsieur Guillaume Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater Me Philippe Asselin, avocat afin de répondre à la lettre de Aurel Harvey & Fils.

6. Demande de changement de zonage et d'entreposage (Dossier Les Entreprises Jacques Dufour)

Avis de motion

Règlement # 125-10 MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE # 49

Avis de motion est par la présente donnée par Monsieur Guillaume Poitras que lors d'une prochaine séance régulière ou spéciale, le conseil procédera à l'adoption du règlement no 125-10 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 49 afin de permettre dans la zone 19-F l'usage industrie extractive.

Avis de motion

Règlement # 126-10 MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE # 49

Avis de motion est par la présente donnée par Monsieur Guillaume Poitras que lors d'une prochaine séance régulière ou spéciale, le conseil procédera à l'adoption du règlement 126-10 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 49 afin de permettre l'entreposage de type D dans la zone 19-F.

7. Programme de la taxe d'accise Nomination d'un mandataire pour la reddition de comptes

Résolution # 11810-10

Il est proposé par Madame Valérie Savard et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater la firme de comptable Benoît Côté afin d'effectuer la reddition des comptes pour le programme de la taxe d'accise sur l'essence.

8. Programme de la taxe d'accise Reddition de comptes budget

Résolution # 11910-10

Il est proposé par Monsieur Yvan Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine informe le ministère des Affaires municipales des



N° de résolution
ou annulation

régions et de l'organisation du territoire que le montant utilisé dans le cadre du Programme de la taxe d'accise sur l'essence est de 243 719\$ pour la programmation des travaux 2005-2009.

9. Demande d'accréditation, Programme de travaux compensatoires

Résolution # 12010-10

Il est proposé par Monsieur Yvan Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine fasse une demande d'accréditation dans le cadre du Programme de travaux compensatoires.

10. Semaine de la bibliothèque

La semaine des bibliothèques publiques se tiendra du 16 au 23 octobre 2010.

11. Varia

11.1 Nomination d'un responsable pour le déneigement

Résolution # 12110-10

Il est proposé par Madame Valérie Savard et résolu à l'unanimité de nommer Madame Diane Perron responsable pour le déneigement 2010-2011.

11.2 Demande d'installation de lumière de rues sur la route de la Grande-Alliance (secteur du bois vert)

Résolution # 12210-10

Attendu qu'aucune lumière de rues n'est installée sur la route de la Grande-Alliance dans le secteur du bois vert ;

Il est proposé par Monsieur Yvan Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers de faire une demande à Hydro-Québec concernant la possibilité d'installer des lumières dans ce secteur.

12. Période de questions

13. Levée de la séance

Résolution # 12310-10

Il est proposé par Madame Diane Perron de lever la séance à 8 h 25.

Albert Boulianne
Maire

Brigitte Boulianne
Directrice générale



N° de résolution
ou annotation

Province de Québec
Municipalité de Baie-Sainte-Catherine
Charlevoix
1^{er} novembre 2010. Assemblée
extraordinaire du conseil municipal
tenue au gymnase de l'École Saint-
Firmin à 19h00.

Sont présents : Madame Valérie Savard,
Monsieur Jean-Paul Boulianne, Madame
Diane Perron, Monsieur Guillaume
Poitras, Monsieur André Boulianne et
Monsieur Yvan Poitras sous la
présidence de Monsieur Albert
Boulianne, maire, ainsi que Madame
Brigitte Boulianne, directrice générale.

TOUS FORMANT QUORUM

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour

Résolution # 12411-10

Il est proposé par Madame Diane Perron et résolu à
l'unanimité des conseillers d'accepter l'ordre du jour tel que
présenté.

3. Adoption du procès-verbal du 4 octobre 2010

Résolution # 12511-10

Il est proposé par Madame Valérie Savard et résolu à
l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que
présenté.

4. Comptes à payer

Benoît Côté	reddition de compte	1439.16
Réseau Biblio	implantation	1126.96
Réseau Biblio	cartes abonnés	28.22
BMR	rondelle acier Projet	22.51
Brigitte Boulianne	frais de déplacement	109.60
CSC	loyer	180.00
Dicom	envois	17.92
FCM	cotisation	69.06
Forage Dynami-tech	forage horizontal	16366.88
Formules d'affaires CCL	enveloppes	109.49
Imprimerie Charlevoix	fournitures	108.85
Maxxam analytique	analyse	353.30
Mario Duchesne électrique	réparations Loisirs	279.75
Morency associés	honoraires	698.00
MRC Charlevoix-Est	coût entré LET	1341.40
Optimum	savon	11.16
Pièces d'autos Deschenes	barrière	266.19
Pièces d'autos Deschenes	Boîte de service	314.40
Pièces d'autos Deschenes	bois et acc. (projet)	703.51
PG Govern	formation web	112.88
Terrassement S.L.	inst. Barr + branchement eau	541.80
Terrassement S.L.	Gravier	383.77
Terrassement S.L.	chemin Notre-dame de l'Es	10440.93
Muni. St-Siméon	frais de déplacement	35.25
Muni Tadoussac	urbanisme	1440.00



N° de résolution
ou annulation

Muni. Tadoussac	voirie	253.00
Postes Canada	envois	117.47
CSSS de Charlevoix	formation	30.00
Mouvement Action- Chomage	renouvellement	50.00
Ministre des Finances	Sûreté du Québec	8346.00
Coop BSC	fournitures	17.06
Coop BSC	Loisirs	142.13
Pette caisse		44.33
Dépenses incompressibles		
Salaires employés + élus		7070.67
Promutuel Loisirs	assurance	112.63
Bell	bureau	94.89
Bell	salle	77.19
Visa	frais annuel	40.00
Visa	registre des entreprises	64.00
Solo	cell	25.29
Bell	loisirs	94.06
Hydro	éclairage	207.38
Hydro	Loisirs	369.86

Résolution # 12611-10

Il est proposé par Monsieur Guillaume Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers de payer les comptes tels que présentés au montant de 53 656.95\$ et dont les chèques portent les numéros 252241 à 252267 inclusivement.

Je, soussignée, Brigitte Boulianne, directrice générale certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses présentées sauf la facture de Forage Dynami-tech au montant de 16366.88\$ concernant le branchement en eau chez Monsieur André Boulianne, nous devons faire des transferts de comptes car, cette dépense n'avait pas été budgétée.

5. Correspondance

- 5.1 La Marée
- 5.2 Postes Canada
- 5.3 Tourisme Côte-Nord
- 5.4 Municipalité de St-Siméon
- 5.5 JMJ 2011
- 5.6 Commission scolaire de Charlevoix
- 5.7 Vision DC

Résolution # 12711-10

Il est proposé par Monsieur Yvan Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers de rencontrer Monsieur Claude Girard afin de discuter des modalités concernant la location d'un local au Centre des Loisirs.

6. Première lecture règlement
Règlement # 125-10
Modification au règlement de zonage # 49

**RÉSOLUTION NUMÉRO : 12811-10 ADOPTANT LE
PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT # 125-10 AYANT
POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE
ZONAGE # 49 CONCERNANT LES USAGES PERMIS
DANS LA ZONE 19-F**



Lors d'une séance ordinaire tenue le 1^{er} novembre 2010, du conseil municipal de la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine, tenue à la salle du conseil au 308, rue Leclerc à Baie-Sainte-Catherine, à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Albert Boulianne.

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté un règlement # 49 intitulé : « Règlement de zonage » et que ce règlement est entré en vigueur en 1992;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. ch. A-19.1) la municipalité peut procéder à la modification de sa réglementation d'urbanisme en conformité avec les prescriptions y étant énoncées à cet effet;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné par le conseiller Guillaume Poitras lors de la séance ordinaire du 4 octobre 2010;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Guillaume Poitras et unanimement résolu :

QUE le PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT # 125-10 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 49 CONCERNANT LES USAGES PERMIS DANS LA ZONE 19-F est adopté ;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution ainsi que du premier projet de règlement # 125-10 soit transmise à la MRC de Charlevoix-Est;

Qu'il soit ordonné et statué ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le présent règlement est intitulé « RÈGLEMENT # 125-10 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 49 CONCERNANT LES USAGES PERMIS DANS LA ZONE 19-F ».

ARTICLE 3

Les groupes d'usages permis de la grille des spécifications apparaissant à l'annexe B du règlement # 49 et à laquelle fait référence l'article 4.1, sont modifiées afin d'ajouter comme classe d'usage permise la classe « Ic. Industrie extractive » à l'intérieur de la zone 19-F.

Un point doit ainsi être ajouté dans la case située à l'intersection de la zone 19-F et de la classe d'usage « Ic. Industrie extractive ».

ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À BAIE-SAINTÉ-CATHERINE CE 4^{ÈME} JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE DEUX MILLE DIX.

ALBERT BOULIANNE

BRIGITTE BOULIANNE



N° de résolution
ou annulation

MAIRE

DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

7. Première lecture
Règlement # 126-10
Modification au règlement de zonage # 49

**RÉSOLUTION NUMÉRO : 12911-10 ADOPTANT LE
PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT # 126-10 AYANT
POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE
ZONAGE # 49 CONCERNANT LES USAGES PERMIS
DANS LA ZONE 19-F**

Lors d'une séance ordinaire tenue le 1^{er} novembre 2010, du conseil municipal de la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine, tenue à la salle du conseil au 308, rue Leclerc à Baie-Sainte-Catherine, à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Albert Boulianne.

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté un règlement # 49 intitulé : « Règlement de zonage » et que ce règlement est entré en vigueur en 1992;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. ch. A-19.1) la municipalité peut procéder à la modification de sa réglementation d'urbanisme en conformité avec les prescriptions y étant énoncées à cet effet;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné par le conseiller Guillaume Poitras lors de la séance ordinaire du 4 octobre 2010;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Guillaume Poitras et unanimement résolu :

QUE le PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT # 126-10 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 49 CONCERNANT LES USAGES PERMIS DANS LA ZONE 19-F est adopté ;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution ainsi que du premier projet de règlement # 126-10 soit transmise à la MRC de Charlevoix-Est;

Qu'il soit ordonné et statué ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.



N° de résolution
ou annotation

ARTICLE 2

Le présent règlement est intitulé « RÈGLEMENT # 126-10 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 49 CONCERNANT LES USAGES PERMIS DANS LA ZONE 19-F ».

ARTICLE 3

Les normes spéciales de la grille des spécifications apparaissant à l'annexe B du règlement # 49 et à laquelle fait référence l'article 4.1, sont modifiées afin d'ajouter l'usage « entreposage extérieur » de « type D » à l'intérieur de la zone 19-F.

La lettre « D » doit être ainsi ajoutée dans la case située à l'intersection de la zone 19-F et de la norme spéciale « Entreposage extérieur ».

Les termes « Note 10 » et le chiffre « 5.0 » doivent être ajoutés dans la case à l'intersection de la zone 19-F et de la norme spéciale « Écran tampon ».

ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À BAIE-SAINTÉ-CATHERINE CE 4^{ÈME} JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE DEUX MILLE DIX.

ALBERT BOULIANNE
MAIRE

BRIGITTE BOULIANNE
DIRECTRICE GÉNÉRALE
ET SECRÉTAIRE-
TRÉSORIÈRE

8. Résolution PARRM

Résolution # 13011-10

Il est proposé par Madame Diane Perron et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemins Notre-Dame de l'Espace pour un montant subventionné de 10 000\$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

9. Règlement Omnibus

Résolution # 13011-10

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine, tenue aux lieux et heure ordinaires des sessions de ce Conseil, ce 1^{er} novembre 2010, à laquelle séance sont présents : Madame Valérie Savard, Monsieur Jean-Paul Boulianne, Madame Diane Perron, Monsieur Guillaume Poitras, Monsieur



Après Boulianne et Monsieur Yvan Poitras formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire, Monsieur Albert Boulianne, il a été adopté ce qui suit :

ATTENDU QUE la Loi accorde aux Municipalités les compétences pour réglementer notamment sur la le bon ordre, la paix, les nuisances, le bien-être général, les limites de vitesse, la circulation, le stationnement, l'eau potable, le commerce et les animaux;

ATTENDU QUE les infractions relatives à ces sujets sont délivrées entre autres par la Sûreté du Québec sur tout le territoire de la MRC de Charlevoix-Est;

ATTENDU QU'une Entente relative à la fourniture des services de police par la Sûreté du Québec est intervenue avec la MRC de Charlevoix-Est pour desservir l'ensemble des municipalités et des TNO du territoire de la MRC et que pour faciliter le travail des policiers de la Sûreté du Québec il est opportun que la réglementation portant sur ces sujets soit uniforme, notamment en ce qui concerne le libellé et la numérotation des articles applicables;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la MRC, des municipalités, dont Baie-Sainte-Catherine, et des contribuables que la réglementation soit harmonisée, autant que faire se peut, sur tout le territoire de la MRC;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à une séance antérieure de ce Conseil, le 3 mai 2010, par le Conseiller, Monsieur Yvan Poitras résolution numéro 5405-10

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement numéro 127-10 deux jours juridiques avant la présente séance et déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller, Monsieur Yvan Poitras, et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE le Conseil de la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine ordonne et statue Par le présent règlement ainsi qu'il suit, à savoir;

VOIR LIVRE DE RÈGLEMENT



N° de résolution
ou annotation

10. Rapport du maire

MUNICIPALITÉ DE BAIE-STE-CATHERINE

RAPPORT DU MAIRE 2010

En vertu de l'article 955 du Code municipal, je vous fais le présent rapport sur la situation financière de la municipalité de Baie-Sainte-Catherine.

Au début de la présente année, la situation était la suivante :

1. L'actif financier constitué de l'avoir en banque, des différents comptes et des débiteurs totalisait la somme de 301 336\$ au 31 décembre 2009. Les immobilisations, quant à elles, totalisaient la somme de 1 059 249\$.
2. Le passif, à savoir : Les emprunts temporaires, les créditeurs et frais courus, les revenus reportés, ainsi que les versements exigibles sur la dette à long terme, se chiffraient à 207 656 \$ au 31 décembre 2009.
3. Au chapitre de l'avoir des contribuables, nous retrouvons, au 31 décembre 2008, un surplus accumulé de 148 435\$, des réserves financières et fonds réservés de 33 800\$, des montants à pourvoir dans le futur ainsi que de l'investissement net dans les éléments d'actif à long terme de 937 749\$.
4. Retour sur les perspectives de l'année 2009

Dans l'ensemble, pour l'exercice en cours, les prévisions budgétaires adoptées en début d'année sont respectées. Au cours de la présente année, la Municipalité a pu bénéficier d'un projet de subvention salariale pour un employé, au montant de 9 880\$, ainsi que d'une subvention provenant du ministère des Transports, au montant de 10 000\$, pour l'amélioration du chemin Notre-Dame de l'Espace.

Nous avons obtenu 16 660\$ dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier - Volet 11, ce montant nous permettra de réaliser un nouveau sentier et d'entretenir ceux déjà existant.

De plus, nous sommes maintenant propriétaire du Centre des Loisirs.

Nous sommes également une municipalité dévitalisée à cet égard, nous devrions recevoir un montant de 165 000\$ dont 55 000\$ dès l'an prochain. Ces sommes serviront à trouver une façon de revitaliser notre municipalité. Nous devrions tenir une réunion publique afin d'entendre les propositions de l'ensemble des citoyens.

5. Évaluation

Un sommaire du rôle d'évaluation a été déposé le 1^{er} septembre 2010 et notre valeur foncière est présentement de 18 021 000\$.



N° de résolution
ou annulation

Imprimé CCL (416) 683-2175 / 1-800-463-4578 -- M-104

Déneigement

Nous avons conclu un contrat avec les Entreprises Lucien-Rock Dufour pour les trois prochaines années au montant de 77 883.86.

7.

Rémunération des élus

Selon le règlement numéro 101-07 relatif à la rémunération des élus, la rémunération de base annuelle du maire est fixée à 3 165\$ et celle de chaque conseiller à 1 055\$. De plus, chaque élu aura droit à une allocation de dépenses d'un montant égal à la moitié de leur rémunération, et indexée à l'indice des prix à la consommation établi par Statistique Canada.

8.

Orientations pour 2010

Pour l'année 2010, nous avons terminé l'étude préliminaire reliée en l'assainissement des eaux usées; un montant de 243 719\$ a été investi provenant de la taxe d'accise. Le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire nous a informée qu'un montant de 378 158\$ nous était attribué dans le cadre du programme 2010-2013. Nous devons donc présenter une programmation des travaux afin de continuer nos travaux.

9.

Nous sommes toujours en pourparlers avec la Commission scolaire de Charlevoix concernant l'acquisition de l'École Saint-Firmin. Une étude a été réalisée concernant l'état général du bâtiment. Nous devons évaluer les options qui s'offrent à nous.

10.

Conclusion

En terminant, je vous signale que nous prévoyons un rapport financier équilibré pour l'année.

11. Guignolée

Résolution # 13211-10

Il est proposé par Monsieur Yvan Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers de passer la guignolée.

12. Varia

Avis de motion

Règlement # 128-10

Ayant pour objet de modifier certaines dispositions du règlement # 5 intitulé « Règlement d'aqueduc et d'égout »

Avis de motion est par la présente donnée par Monsieur Guillaume Poitras que lors d'une prochaine séance régulière ou spéciale, le conseil procédera à l'adoption du règlement no 1228-10 ayant pour objet de modifier certaines dispositions du règlement # 5 intitulé « Règlement d'aqueduc et d'égout »

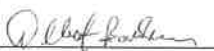


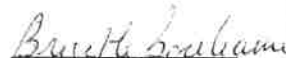
N° de résolution
ou annotation

13. Période de questions
Réparations de bornes fontaines
14. Levée de la séance

Résolution # 13311-10

Il est proposé par Madame Diane Perron de lever la séance
à 8 h 05.


Albert Boulianne
Maire


Brigitte Boulianne
Directrice générale



N° de résolution
ou annotation

Province de Québec
Municipalité de Baie-Ste-Catherine
Charlevoix

23 novembre 2010. Assemblée
extraordinaire du conseil municipal
tenue au gymnase de l'École Saint-
Firmin à 13 h 00.

Sont présents : Madame Valérie
Savard, Monsieur Jean-Paul
Boulianne, Madame Diane Perron,
Monsieur André Boulianne, Monsieur
Yvan Poitras, sous la présidence de
Monsieur Albert Boulianne, maire,
ainsi que Madame Brigitte Boulianne,
directrice générale.

TOUS FORMANT QUORUM

1. Ouverture de l'assemblée

Résolution # 13411-10

Il est proposé par Madame Diane Perron et résolu à l'unanimité
d'ouvrir la réunion.

2. Adoption de l'ordre du jour

Résolution # 13511-10

Il est proposé par Madame Valérie Savard et résolu à l'unanimité
d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

3. Nomination d'un inspecteur municipal intérimaire

Résolution # 13611-10

Il est proposé par Madame Diane Perron et résolu à l'unanimité des
conseillers de signer l'entente intermunicipale avec la Ville de La
Malbaie pour l'application et l'administration du règlement
d'urbanisme.

ENTENTE INTERMUNICIPALE

POUR L'APPLICATION ET L'ADMINISTRATION DU RÈGLEMENT D'URBANISME

ENTRE : LA VILLE DE LA MALBAIE
280, rue John-Nairne
La Malbaie, Québec, G5A 1L9

Agissant et ici représentée par madame Lise Lapointe, Mairesse et
monsieur Michel Briand, Directeur Général, se déclarant dûment autorisés
aux fins des présentes;

Ci-après nommée : « La Malbaie »;

ET LA MUNICIPALITÉ DE BAIE-SAINTE-CATHERINE
308 rue Leclerc,
C.P. 10



N° de résolution
ou annotation

Baie-Sainte-Catherine, Québec, G0T 1A0

Agissant et ici représentée par monsieur Albert Boulianne, Maire et madame Brigitte Boulianne, Directrice Générale, se déclarant dûment autorisés aux fins des présentes;

Ci-après nommée : « Baie-Sainte-Catherine »;

ATTENDU QUE La Malbaie et Baie-Sainte-Catherine, parties à la présente entente, desirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q., c. C-19) et 569 et suivants du *Code Municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), pour conclure une entente relative à l'application et l'administration du règlement d'urbanisme de Baie-Sainte-Catherine;

EN CONSÉQUENCE, les parties aux présentes conviennent de ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET

La présente entente a pour objet l'application et l'administration du règlement d'urbanisme de Baie-Sainte-Catherine;

ARTICLE 2 : FOURNITURE DE SERVICES

La Malbaie fournit les services à Baie-Sainte-Catherine.

ARTICLE 3 : OBLIGATIONS DE LA MALBAIE

La Malbaie s'engage à fournir à Baie-Sainte-Catherine, sur demande, les services d'un inspecteur municipal pour l'application et l'administration de son règlement d'urbanisme. L'inspecteur municipal se déplacera alors au bureau désigné à cette fin par Baie-Sainte-Catherine.

La population de Baie-Sainte-Catherine pourra rejoindre les inspecteurs municipaux de La Malbaie par téléphone du lundi au vendredi sur les heures habituelles de bureau à l'Hôtel de Ville de La Malbaie.

La Malbaie aura la responsabilité de compléter les différents rapports concernant l'émission des permis, rapports statistiques, questionnaires de tout genre, etc., ainsi qu'un rapport mensuel pour les membres du conseil municipal de Baie-Sainte-Catherine.

ARTICLE 4 : RÈGLEMENTS APPLIQUÉS

Dans le cadre de la présente entente, La Malbaie sera responsable de l'application et l'administration des règlements suivants de Baie-Sainte-Catherine, dans la mesure où ils ont été dûment adoptés par le conseil municipal, savoir :

- Règlement de zonage;
- Règlement de lotissement;
- Règlement de construction;
- Règlement sur les permis et certificats;
- Règlement sur les démolitions;
- Règlement de l'environnement et de la protection des territoires agricoles, ainsi que les lois connexes;
- Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées et les ouvrages;
- Règlement sur l'eau potable des résidences isolées;



N° de résolution
ou annulation

ARTICLE 5 :

- Règlement sur les nuisances;
- Règlement sur l'émission des permis de vendeurs itinérants et le colportage;

La supervision de l'application des règlements par La Malbaie inclut l'application des amendements aux lois et règlements effectués par le gouvernement, Baie-Sainte-Catherine ou la MRC dans le cas d'un RCI.

OBLIGATIONS DE BAIE-SAINTE-CATHERINE

Baie-Sainte-Catherine s'engage à collaborer à la réalisation de l'objet de la présente entente.

Baie-Sainte-Catherine assumera tous les frais pour les documents (formulaires, cartons, etc.) servant à l'émission des permis et certificats, incluant les fournitures de bureau et du personnel, ainsi que les équipements nécessaires à la réalisation du mandat (informatique, télécopieur, téléphone, etc.) dans ses locaux.

Baie-Sainte-Catherine fournira un local à l'inspecteur lors de sa présence sur le territoire avec l'équipement nécessaire, tel que ordinateur, téléphone, photocopieur, etc.

Baie-Sainte-Catherine est responsable d'engager les poursuites qu'elle juge utiles et répond des actions qui peuvent lui être intentées concernant l'application de ses règlements.

Baie-Sainte-Catherine fournira les données nécessaires, s'il y a lieu, à la réalisation de la présente entente, tel que rôle d'évaluation, historique des permis, etc.

ARTICLE 6 :

ASSURANCES

Les parties aux présentes s'engagent à prendre des assurances responsabilité et en assumer les frais. Les inspecteurs seront couverts par les assurances de La Malbaie, laquelle s'engage à nommer Baie-Sainte-Catherine comme assuré additionnel sur sa police d'assurance et à fournir une preuve de cet avenant à Baie-Sainte-Catherine.

ARTICLE 7 :

COÛTS ET MODALITÉ DE PAIEMENT

Baie-Sainte-Catherine s'engage à payer à La Malbaie en contrepartie des services rendus en vertu de la présente entente une somme correspondant à un tarif horaire de CINQUANTE DOLLARS (50.00\$/heure) auquel sera ajouté les frais de déplacement engendrés par les inspecteurs au taux de QUARANTE CENTS (0,40\$) par Kilomètre parcouru.

Cette contrepartie sera due par Baie-Sainte-Catherine à La Malbaie à la fin de chaque mois au cours duquel le service a été rendu et sera payable l'intérieur d'un délai de QUINZE (15) jours suivant la fin de la période mensuelle précédente.

ARTICLE 8 :

DURÉE

La présente entente entre en vigueur dès sa signature et prendra fin le TRENTE ET UN DÉCEMBRE DEUX MILLE DIX (31-12-2010).

ARTICLE 9 :

AUTRES RESPONSABILITÉS

Toutes autres responsabilités non mentionnées aux présentes devront faire l'objet d'une entente écrite entre les parties.



EN FOI DE QUOI LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DOUBLE EXEMPLAIRE COMME SUIVIT :

LA VILLE DE LA MALBAIE

N° de résolution
ou annotation

CE _____ JOUR DU MOIS DE _____ DEUX MILLE DIX (2010).

PAR :

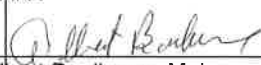
Lise Lapointe, Mairesse

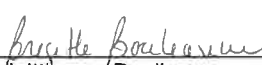
Michel Briand, Directeur Général

LA MUNICIPALITÉ DE BAIE-SAINTE-CATHERINE

CE _____ JOUR DU MOIS DE _____ DEUX MILLE DIX (2010).

PAR :


Albert Boulianne, Maire


Brigitte Boulianne, Directrice
Générale

4. Demande d'entreposage Ministère des Transports

Résolution # 13711-10

Il est proposé par Monsieur Jean-Paul Boulianne de louer un terrain au MTQ pour un montant de 10 000\$/année afin d'entreposer le gravier et ce pour une période de 3 ans. Le premier paiement serait effectué avant l'entreposage.

Madame Valérie Savard, Madame Diane Perron et Monsieur Yvan Poitras sont contre, Monsieur Jean-Paul Boulianne et Monsieur André Boulianne ainsi que le Monsieur le maire sont pour.

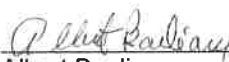
La proposition est rejetée

5. Période de questions

6. Levée de la séance

Résolution # 13811-10

Il est proposé par Madame Diane Perron de lever la séance à 14 h 25.


Albert Boulianne
Maire


Brigitte Boulianne
Directrice générale



N° de résolution
ou annotation

Province de Québec
Municipalité de Baie-Ste-Catherine
Charlevoix

6 décembre 2010. Assemblée ordinaire
du conseil municipal tenue au gymnase
de l'École Saint-Firmin à 19h00.

Sont présents : Madame Valérie Savard,
Monsieur Jean-Paul Boulianne, Madame
Diane Perron, Monsieur Guillaume
Poitras, Monsieur André Boulianne et
Monsieur Yvan Poitras sous la
présidence de Monsieur Albert
Boulianne, maire, ainsi que Madame
Brigitte Boulianne, directrice générale.

TOUS FORMANT QUORUM

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour

Résolution # 13912-10

Il est proposé par Madame Valérie Savard et résolu à
l'unanimité des conseillers d'accepter l'ordre du jour tel que
présenté.

3. Adoption du procès-verbaux du 1^{er} et 23 novembre 2010

Résolution # 14012-10

Il est proposé par Madame Diane Perron et résolu à
l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que
présenté.

4. Comptes à payer

Desjardins Sécurité fin.	ajustement assurance	7.07
Brigitte Boulianne	frais de déplacement	56.00
CSC	loyer	180.00
Coop Agrivoix	mazout	151.40
Dicom	envois	54.30
Les entreprises L R Dufour	travaux A. Boulianne	2857.27
Formules d'affaires CCL	feuilles de minutes + relieur	357.81
Imprimerie Charlevoix	fournitures	28.53
Maxxam analytique	analyse	115.70
Mario Duchesne, élec.	réparations	748.36
Mario Duchesne, élec.	thermographie	233.65
Morency avocats	honoraires	921.26
Mrc de Charlevoix	quote-part	15401.00
Pièces d'autos Deschesnes	fournitures projet	184.71
ISR	hébergement + renou. Dom	91.60
Revenu Québec	ajustement cotisation	66.01
Ultima	renouv. 2011	10645.00
Sentiers de la Capitale	nouveau sentier	9600.00
Dépenses incompressibles		
Hydro	éclairage	216.41
Visa	cartouche	281.06
Visa	fournitures	29.18
Telus	cell	26.87
Hydro	Loisirs	374.09



N° de résolution
ou annotation

Promutuel	assurance	112.67
Bell	bureau	94.89
Bell	salle	77.19
Bell	Loisirs	94.06
Hydro	poste de chloration	691.79
Salaires + cotisation	employés + élus	6738.54

Résolution # 14112-10

Il est proposé par Madame Diane Perron et résolu à l'unanimité des conseillers de payer les comptes tels que présentés au montant de 50436.42\$ et dont les chèques portent les numéros 252268 à 252273 inclusivement.

Je, soussignée, Brigitte Boulianne, directrice générale certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses présentées.

5. Correspondance

5.1 Coalition Bois Québec

Résolution # 14212-10

ENGAGEMENT MUNICIPAL EN FAVEUR DE L'UTILISATION DU BOIS COMME PRINCIPALE COMPOSANTE DANS LA CONSTRUCTION D'ÉDIFICES PUBLICS ET PRIVÉS

- › ATTENDU QUE la protection de l'environnement et le développement durable sont des priorités pour notre administration ;
- › ATTENDU QUE le bois est une ressource renouvelable permettant le développement durable ;
- › ATTENDU QUE l'utilisation du bois dans la construction d'édifices est reconnue comme une stratégie efficace dans la lutte aux changements climatiques ;
- › ATTENDU QUE la transformation du bois est moins énergivore que la production de l'acier et du béton ;
- › ATTENDU QUE chaque mètre cube de bois utilisé dans la construction d'un immeuble permet de retirer de l'atmosphère une tonne de CO₂ ;
- › ATTENDU QUE le bois est un matériau pouvant être utilisé pour les structures des édifices en respect du Code de la construction et du Code de sécurité incendie ;
- › ATTENDU QUE le bois est un matériau disponible et que le Québec compte le plus grand nombre d'usines de solives et de poutres d'ingénierie en bois en Amérique du Nord ;
- › ATTENDU QUE l'économie de plus de deux cents municipalités au Québec repose en grande partie sur l'activité forestière ;
- › ATTENDU QUE le secteur forestier traverse la pire crise de son histoire et que ses impacts compromettent l'avenir de nombreuses communautés locales ;
- › ATTENDU QUE la construction des bâtiments publics représente une opportunité de relance économique pour les entreprises et les travailleurs de l'industrie du bois ;
- › ATTENDU QUE la municipalité est en mesure de poser un geste de solidarité en joignant le rang des villes qui privilégient l'utilisation du bois ;
- › ATTENDU QUE la municipalité, comme les administrations publiques en général, doit tenir compte du rapport qualité-prix dans la réalisation de ses projets ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Paul Boulianne
ORGANISATION : Municipalité de Baie-Sainte-Catherine

Que la municipalité privilégie l'utilisation du bois de charpente dans la construction de tous ses édifices publics et que cette orientation se reflète dès la conception des devis, dans le respect des normes prévues au Code de construction, au Code de sécurité incendie et de toute autre norme applicable aux édifices visés ;



N° de résolution
ou annotation

Imprimerie CCL (418) 689-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

Que la municipalité, dans ses appels d'offres pour la construction de tels édifices publics, donne instruction à tous les soumissionnaires de se conformer au devis en présentant une soumission comprenant une structure en bois ;
Que la municipalité encourage les demandeurs de permis de construction à utiliser le bois comme principal matériau pour la structure de leur édifice ;
Que la municipalité favorise également l'utilisation du bois d'apparence dans la construction d'édifices publics et encourage les demandeurs de permis de rénovation à utiliser le bois d'apparence dans la réalisation de leurs projets ;
Que la municipalité fasse connaître, par les moyens de communications disponibles, les avantages de l'utilisation du bois dans les projets de construction

Que la municipalité joigne les rangs de la Coalition bois Québec ;
Que le greffier de la municipalité fasse parvenir copie de cette résolution aux instances suivantes :

- » la Coalition bois Québec ;
- » la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;
- » la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ;
- » le ministre des Ressources naturelles et de la Faune ;
- » l'Union des municipalités du Québec ou la Fédération des municipalités du Québec ;
- » le représentant de la circonscription à l'Assemblée nationale.

Attendu que :

- » le gouvernement du Québec a inclus l'atteinte du développement durable dans ses orientations stratégiques ;
- » de plus en plus, le consommateur exige de connaître l'origine des biens qu'il se procure et est plus empreinte écologique ;
- » il est dans l'intérêt des métiers de la foresterie et du bois que le Québec se distingue par son engagement envers des pratiques respectueuses de l'environnement ;
- » les matériaux conçus de façon respectueuse de l'environnement prendront une place grandissante sur les marchés et qu'il convient d'utiliser les bons matériaux pour les meilleurs usages ;
- » les élus, les décideurs, les concepteurs, les fabricants et les constructeurs désirent lancer un signal fort quant à leur engagement envers le développement durable ;
- » l'intérêt manifeste des milieux concernés justifie la création d'une coalition québécoise du bois.

Les signataires de la présente charte déclarent que :

- » ils considèrent que l'usage accru du bois dans la construction est prioritaire ;
- » le bois peut jouer un rôle important dans la séquestration du carbone et qu'il est renouvelable et recyclable ;
- » l'utilisation prioritaire du bois, là où elle est appropriée, contribue à la réduction des gaz à effet de serre ;
- » l'utilisation du bois provenant de forêts aménagées selon les principes du développement durable va dans le sens des objectifs sociaux, environnementaux et économiques du Protocole de Kyoto
- » l'accroissement de la part du bois dans la construction au Québec pourra contribuer à réduire l'empreinte écologique des bâtiments ;
- » ils désirent poursuivre la recherche d'une conjugaison optimale des différents matériaux de construction en valorisant pour chacun ses qualités énergétique, écologique, sociale et environnementale ;
- » ils s'engagent, chacun dans leur champ d'expertise et en collaboration avec les autres signataires de la Charte, à créer des conditions permettant une utilisation accrue des produits du bois.

Signatures

NOM

ORGANISATION

Municipalité de Baie-Sainte-Catherine

5.2 Hydro-québec

5.3 Finissants École Secondaire du Plateau



N° de résolution
ou annotation

Résolution # 14312-10

Il est préposé par Monsieur Jean-Paul Boulianne et résolu à l'unanimité des conseillers de participer à la campagne de financement pour les finissants de l'École Secondaire du Plateau pour un montant de 75\$

- 5.4 Monsieur Léonce Emond
- 5.5 MMQ Inspection par thermographie
- 5.6 Ministère de la Santé et des Services sociaux

6. Avis de motion prévisions budgétaires

Règlement # 128-10 AYANT POUR OBJET DE D'ÉTABLIR LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'ANNÉE FINANCIÈRE ET DE FIXER LES TAUX DE TAXE FONCIÈRE ET LA TARIFICATION POUR LES SERVICES D'AQUEDUC, D'ÉGOUT ET D'ORDURES.

Avis de motion est par la présente donnée par Monsieur Guillaume Poitras que lors d'une prochaine séance régulière ou spéciale, le conseil procédera à l'adoption du règlement # 128-10.

7. Deuxième lecture Règlement # 126-10

RÉSOLUTION NUMÉRO : 14412-10 ADOPTANT LE DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT # 126-10 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 49 CONCERNANT LES USAGES PERMIS DANS LA ZONE 19-F

Lors d'une séance ordinaire tenue le 1^{er} novembre 2010, du conseil municipal de la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine, tenue à la salle du conseil au 308, rue Leclerc à Baie-Sainte-Catherine, à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Albert Boulianne.

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté un règlement # 49 intitulé : « Règlement de zonage » et que ce règlement est entré en vigueur en 1992;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. ch. A-19.1) la municipalité peut procéder à la modification de sa réglementation d'urbanisme en conformité avec les prescriptions y étant énoncées à cet effet;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné par le conseiller Guillaume Poitras lors de la séance ordinaire du 4 octobre 2010;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Guillaume Poitras et unanimement résolu :

QUE le PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT # 126-10 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 49 CONCERNANT LES USAGES PERMIS DANS LA ZONE 19-F est adopté ;



N° de résolution
ou annotation

Imprimerie CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution ainsi que du premier projet de règlement # 126-10 soit transmise à la MRC de Charlevoix-Est;

Qu'il soit ordonné et statué ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le présent règlement est intitulé « RÈGLEMENT # 126-10 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 49 CONCERNANT LES USAGES PERMIS DANS LA ZONE 19-F ».

ARTICLE 3

Les normes spéciales de la grille des spécifications apparaissant à l'annexe B du règlement # 49 et à laquelle fait référence l'article 4.1, sont modifiées afin d'ajouter l'usage « entreposage extérieur » de « type D » à l'intérieur de la zone 19-F.

La lettre « D » doit être ainsi ajoutée dans la case située à l'intersection de la zone 19-F et de la norme spéciale « Entreposage extérieur ».

Les termes « Note 10 » et le chiffre « 5.0 » doivent être ajoutés dans la case à l'intersection de la zone 19-F et de la norme spéciale « Écran tampon ».

ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Il est proposé par Madame Diane Perron et accepter à la majorité des conseillers de cesser les procédures concernant la modification au règlement.

8. Arrêt des procédures Règlement # 125-10

Considérant que le Ministère des Transports n'émettra pas de permis d'accès concernant la demande des Entreprises Jacques Dufour et fils en relation avec la modification du règlement # 125-10;

Résolution # 14512-10

Il est proposé par Madame Diane Perron et résolu unanimement de cesser le processus de modification au règlement # 125-10.

9. Salaire pour projet Volet 11

Résolution # 14612-10

Considérant que nous avons reçu une subvention pour la réalisation d'un nouveau sentier;

Considérant que nous devons ajuster le salaire de Monsieur Denis Asselin par rapport à l'équipe de travail engagé pour effectuer les travaux au sentier;



N° de résolution
ou annotation

En conséquence, il est proposé par Monsieur Guillaume Poitras et résolu à l'unanimité d'augmenter le salaire de Monsieur Denis Asselin à 11\$/l'heure et ce uniquement pour la durée des travaux au sentier.

10. Résolution fixant les dates des séances ordinaires 2011

Résolution # 14712-10

Attendu que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé Monsieur Jean-Paul Boulianne et résolu à l'unanimité des conseillers que le calendrier, ci-après, soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires pour 2011, à savoir;

- ✓ 10 janvier
- ✓ 7 février
- ✓ 7 mars
- ✓ 4 avril
- ✓ 2 mai
- ✓ 6 juin
- ✓ 4 juillet
- ✓ 1^{er} août
- ✓ 6 septembre
- ✓ 3 octobre
- ✓ 7 novembre
- ✓ 5 décembre

Que les séances soient tenues au gymnase de l'École Saint-Firmin à compter de 19 h 00.

11. Rencontre intermunicipale de la Zone territoriale du Delta du Saguenay/Saint-laurent

Monsieur le maire nous explique la raison de cette rencontre, d'autres réunions sont à prévoir.

12. Varia

- 12.1 Inscription à Clic-Sécur (gestion des prélèvements d'eau).

Résolution # 14812-10

Il est proposé par Madame Diane Perron et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer madame Brigitte Boulianne comme représentante autorisée pour les Services Clic-Sécur pour la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine.



N° de résolution
ou annotation

12.2 MTQ Entreposage de gravier

Résolution # 14912-10

Considérant la demande antérieure faite par le Ministère des Transports concernant l'entreposage de +/- 5 000 tonnes de gravier 20-0 (0-3/4) dans notre municipalité;

Il est proposé par Monsieur André Boulianne et résolu à la majorité d'accepter cet entreposage et d'établir certaines conditions et d'autoriser Madame Brigitte Boulianne, directrice générale et Monsieur Albert Boulianne, maire à signer les documents relatifs à cet entente.

12.3 Organisme des bassins versants

Monsieur Yvan Poitras ayant assisté à une rencontre en novembre dernier nous en explique les détails.

12.4 Rencontre avec Monsieur Patrice Foster

12.5 Loisirs

Discussion au sujet du Centre des Loisirs, certaines modifications devront être apportées à voir au prochain budget et prévoir une rencontre avec Monsieur Claude Girard de Vision DC.

13. Période de questions

Suggestion de réseautage pour les personnes seules

14. Il est présentement 20 h 40 et la séance est ajournée le 13 décembre 2010.


Albert Boulianne
Maire


Brigitte Boulianne
Directrice générale



N° de résolution
ou annotation

Province de Québec
Municipalité de Baie-St-Catherine
Charlevoix
13 décembre 2010. Ajournement de la
réunion du 1^{er} novembre du conseil
municipal tenue au gymnase de l'École
Saint-Firmin à 19h00.

Sont présents : Madame Valérie Savard,
Monsieur Jean-Paul Boulianne, Madame
Diane Perron, sous la présidence de
Monsieur Albert Boulianne, maire, ainsi
que Madame Brigitte Boulianne,
directrice générale.

TOUS FORMANT QUORUM

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour

Résolution # 15012-10

Il est proposé par Madame Valérie Savard et résolu à
l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

3. Résolution concernant l'Hôpital La Malbaie

Résolution # 15112-10

PROPOSITION D'UNE HYPOTHÈSE DE REDÉPLOIEMENT DES SOINS DE SANTÉ DANS CHARLEVOIX

CONSIDÉRANT QUE les maires de la MRC de Charlevoix-
Est ont analysé les quatre hypothèses de redéploiement
des soins de santé dans Charlevoix, déposées par le
comité tripartite;

CONSIDÉRANT QUE tous les charlevoisiens doivent avoir
accès à des soins de proximité et à un médecin de
famille et au maximum de services spécialisés sur le
territoire;

CONSIDÉRANT QUE les principes qui guident la réflexion
des élus de Charlevoix-Est sont la meilleure gestion des
ressources humaines et matérielles par la rationalisation
et l'optimisation des services;

CONSIDÉRANT QUE toutes les municipalités de
Charlevoix-Est incluant Baie-St-Catherine contribuent
financièrement au rehaussement du bloc opératoire de
concert avec la Fondation de l'hôpital de La Malbaie;

CONSIDÉRANT QUE la région a investi de façon
importante dans la dotation d'équipements spécialisés;

CONSIDÉRANT QUE seule l'implantation d'un nouvel
hôpital territorial satisfait à ces principes;



N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE l'accès à un hôpital territorial doit se faire dans un délai de temps semblable pour tous les résidents de Charlevoix;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Diane Perron et résolu unanimement de proposer une nouvelle hypothèse quant au redéploiement des soins de santé dans Charlevoix soit : **Le regroupement de tous les services hospitaliers dans une nouvelle installation, située au centre géographique et démographique de Charlevoix** telle qu'établie dans le document Grille d'analyse –des hypothèses présentée par la MRC de Charlevoix-Est déposée au comité tripartite à la réunion du 17 décembre 2010.

c.c. Ministre de la Santé Dr. Yves Bolduc
Madame Pauline Marois, député de Charlevoix
Monsieur Michel Fontaine Directeur de l'agence de Santé et des Services sociaux
Madame Diane Truchon-Mailloux, présidente du CSSS de Charlevoix
Monsieur Guy Thibodeau, directeur de l'hôpital de Charlevoix
Madame France Lavoie, directrice de l'aménagement du territoire

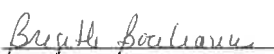
4. Période de questions

5. Levée de la séance

Résolution # 15212-10

Il est proposé par Madame Valérie Savard de lever la séance à 19 h 15.


Albert Boulianne
Maire


Brigitte Boulianne
Directrice générale



N° de résolution
ou annotation

Province de Québec
Municipalité de Baie-Ste-Catherine
Charlevoix

22 décembre 2010. Réunion extraordinaire
du conseil municipal tenue au gymnase de
l'École Saint-Firmin à 13 h 30.

Sont présents : Madame Valérie Savard,
Madame Diane Perron, Monsieur Guillaume
Poitras, Monsieur André Boulianne sous la
présidence de Monsieur Albert Boulianne,
maire ainsi que Madame Brigitte Boulianne,
directrice générale.

TOUS FORMANT QUORUM

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour

Résolution # 15312-10

3. Dépôt et acceptation des prévisions budgétaires

RÈGLEMENT # 128-10

Ayant pour objet d'établir les Prévisions budgétaires de l'année financière 2011 et de fixer les taux de taxe foncière et la tarification pour les services d'aqueduc et égouts et d'ordures.

ATTENDU qu'en vertu de l'article 954 du Code municipal du Québec, le Conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent;

ATTENDU qu'en vertu des articles 263 et 266 de la Loi sur la fiscalité municipale, le Ministère des Affaires municipales a adopté un règlement permettant le paiement des taxes foncières en quatre (4) versements dont le second ne peut être exigé avant le 01 juillet;

ATTENDU que le Conseil municipal de Baie-Ste-Catherine a pris connaissance des prévisions des dépenses qu'il juge essentiel au maintien des services municipaux;

ATTENDU qu'un avis de motion de ce présent budget a été donné à la séance 6 décembre 2010 par Monsieur Guillaume Poitras

Résolution # 15412-10

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Diane Perron et résolu à la majorité, le maire ayant voté et Monsieur André Boulianne a voté contre que le règlement # 128-10 soit adopté et que le Conseil ordonne et statue par le présent règlement ce qui suit:



ARTICLE 1 DÉPENSES

Le Conseil est autorisé à faire les dépenses suivantes pour l'année financière 2010 et à approprier les sommes nécessaires, à savoir:

Administration générale	151 963 \$
Sécurité publique	78 878 \$
Transport	49 494 \$
Hygiène du milieu	89 433 \$
Urbanisme et mise en valeur du territoire	11 629 \$
Loisirs et culture	6 510 \$
Service de la dette	19 193 \$

TOTAL DES DÉPENSES 407 100 \$

ARTICLE 2 RECETTES

Pour payer les dépenses mentionnées ci-dessus, le Conseil prévoit les recettes suivantes:

Taxe générales	209 277 \$
Aqueduc & Égouts	38 935 \$
Matières résiduelles	53 637 \$
Collecte sélectives	12 134 \$
Taxes spéciales	8 160 \$
Tenant lieu de taxes	16 467 \$
Transfert	30 500 \$
Revenus divers	37 990 \$

TOTAL DES RECETTES: 407 100 \$

ARTICLE 3 TAUX DE TAXES

Ce conseil décrète l'imposition d'un taux de base applicable à la catégorie résidentielle et différents taux particuliers pour chacune des catégories décrites ci-dessous, lesquels taux ne sauraient être inférieurs au taux de base. S'ajoutent au taux de base et/ou aux taux particuliers, les tarifs de compensation applicables à chacune des catégories pour les différents services offerts par la Municipalité pour l'année 2011, à savoir :

3.1 Taux de base applicable à la catégorie résidentielle

Un taux de base de 1,60 \$ du cent dollars (100 \$) d'évaluation est imposé sur tout immeuble ou partie d'immeuble résidentiel et sur tous les terrains vagues non desservis. Cette taxe constitue la taxe résiduelle.

3.2 Taux particulier applicable sur les immeubles non résidentiels

Un taux de 2,07 \$ du cent dollars (100 \$) d'évaluation est imposé sur tout immeuble ou partie d'immeuble inscrit à l'annexe du rôle d'évaluation à titre d'immeuble non résidentiel.

3.3 Taux particulier applicable sur les immeubles industriels

Un taux de 2,07 \$ du cent dollars (100 \$) d'évaluation est imposé sur tout immeuble ou partie d'immeuble inscrit à l'annexe du rôle d'évaluation à titre d'immeuble industriel et/ou commercial



N° de résolution
ou annotation

ARTICLE 4 TAXATION AQUEDUC ET ÉGOUTS

Pour l'année financière 2008, les tarifs de compensation d'aqueduc et d'égouts sont fixés de la façon suivante:

Usagers résidentiels 250.00 \$ par unité de logement
Piscine 75.00 \$

Usagers commerciaux

1-Dépanneur	255.00 \$
2-Boulangerie	255.00 \$
3-Boutique	255.00 \$
4-Casse-croûte, restaurants, cafés, bars, salle à manger, etc.	250.00 \$
plus 5.00 \$ par place de restauration	
5- Auberges, hôtels, motels, maisons de chambres, B & B, etc.	255.00 \$
plus 10.00 \$ par unité pouvant être louée au public	
6- Auberges, hôtels, motels, maisons de chambres, B & B, etc.	255.00 \$
avec service de restauration (autre que déjeuners : B&B)	
plus 15.00 \$ par unité pouvant être louée au public	
7-Garage	255.00 \$
8-Camping	255.00 \$
plus 7.50 \$ par emplacement	
9-Salon de coiffure	255.00 \$
10-Épicerie	255.00 \$
11-École	255.00 \$
12- Centre communautaire	255.00 \$
13- Place d'affaires, bureaux administratifs	255.00 \$

ARTICLE 5 TAXATION ORDURE CUEILLETTE ET ENFOUISSEMENT

Pour l'année financière 2011, les tarifs pour la taxe d'ordures sont fixés selon le tableau de la quote-part 2011 de la Municipalité régionale de comté de Charlevoix-Est qui est à l'annexe A.

ARTICLE 6 TAXATION COLLECTE SÉLECTIVE

Pour l'année financière 2011 les tarifs pour la taxe de collecte sélective sont fixés selon le tableau de la quote-part 2011 de la Municipalité régionale de comté de Charlevoix-Est qui est à l'annexe A.

ARTICLE 7 TAXE SPÉCIALE

Pour l'année financière 2011, les tarifs pour la taxe spéciale sont fixés de la façon suivante:

60.00 \$ par propriétaire du 159 route 138 au 643 route 138, incluant la rue Leclerc.

ARTICLE 8 DÉFINITIONS

Nouvelle catégorie : toute nouvelle catégorie d'immeuble non prévue par le présent règlement pourra se voir appliquer un tarif pour le montant des taxes par résolution du conseil municipal.



ARTICLE 9 ÉTABLISSEMENT MIXTE

Lorsqu'une propriété est employée pour diverses catégories de commerces par la même entité commerciale, le tarif applicable est, celui de base plus les options applicables (ex : chambre + place de restauration ou résidence + commerce).

ARTICLE 10 PAIEMENT PAR VERSEMENT

Le Conseil décrète que la taxe foncière sera payable en trois versements, le premier étant dû trente (30) jours après l'envoi du compte de taxes, représentant 25 % du montant total, le second versement, le 1^{er} juin représentant 25 % et le troisième versement, le 1^{er} septembre, représentant 25 % et le dernier versement le 1^{er} décembre, représentant 25 %. Pour bénéficier de ce droit, le débiteur doit recevoir un compte de taxes excédant 300.00 \$ pour chaque unité d'évaluation. Il est de plus décrété que les taxes de services soient incluses dans le calcul de l'application du paiement par quatre (4) versements.

Tout contribuable qui ne paierait pas son second versement à terme perdrait le privilège du troisième et du quatrième versement. Le solde de ses taxes serait alors exigible immédiatement et en totalité.

ARTICLE 11 INTÉRÊTS

Le taux d'intérêt sur les taxes impayées et les comptes en souffrance sera de quinze pour cent (15 %) annuellement (soit 1.25 % mensuellement) et devient exigible à l'échéance de chacun des comptes de taxes. L'intérêt est calculé quotidiennement.

ARTICLE 12 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi le 1 janvier 2011.

4. Période de questions
5. Levée de la séance

Résolution # 15412-10

Il est proposé par Madame Diane Perron de lever la séance.


Albert Boulianne
Maire


Brigitte Boulianne
Directrice générale



N° de résolution
ou annotation

Province de Québec
Municipalité de Baie-Sainte-Catherine
Charlevoix

10 janvier 2011. Réunion ordinaire du
conseil municipal tenue au gymnase de
l'École Saint-Firmin à 19 h 00.

Sont présents : Madame Valérie Savard,
Monsieur Jean-Paul Boulianne, Madame
Diane Perron, Monsieur Guillaume Poitras,
Monsieur André Boulianne sous la
présidence de Monsieur Albert Boulianne,
maire.

TOUS FORMANT QUORUM

En l'absence de madame Brigitte Boulianne, il est proposé par Monsieur
Albert Boulianne que madame Gertrude Savard remplace Madame
Boulianne pour prendre note des minutes de la réunion.

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour

Résolution # 101-11

Il est proposé par Madame Diane Perron et résolu à l'unanimité des
conseillers d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

3. Adoption des procès-verbaux du 6, 13 et 22 décembre 2010

Résolution # 201-11

Il est proposé par Madame Valérie Savard et résolu à l'unanimité des
conseillers d'adopter les procès-verbaux tel que présentés.

4. Comptes à payer

Desjardins sécurité		
financière	ass.	188.78
Benoît Côté	ass. Compt	649.03
CSC	taxes	330.58
Coop Agrivoix	mazout	600.70
Dicom express	envois	36.41
Les éditions juridiques	Mise à jour	98.70
Formules d'affaires CCL	Chèques	312.44
	boîte de service +	
Réal Huot	couvercle	893.43
Maxxam analytique	analyse	47.98
Produits Optimum	produits	156.74
Pièces d'autos Deschenes	fournitures	47.39
Postes Canada	envois	120.68
PG govern	contrat d'entretien	4610.95
Info-Service Réseautack	hébergement	12.67
Wilson & Lafleur	mise à jour	59.33
École secondaire du		
Plateau	contribution album	75.00
Les Entreprises L. R Dufour	contrat	4326.87

Dépenses incompressibles
Salaires employés + élus + 8351.01



N° de résolution
ou annotation



N° de résolution
ou annulation

retenues		
Hydro	éclairage	207.38
Solo	cell	25.29
Bell bureau	salle	94.89
Bell salle	salle	77.19
Bell	loisirs	94.06
Hydro	loisirs	369.86
Visa	frais de déplacement	16.21

Il n'y a pas de résolution de prise concernant les comptes à payer.

5. Correspondance
 - 5.1 Mamrot
 - 5.2 STQ

Résolution # 301-11

Il est proposé par Madame Diane Perron et résolu à l'unanimité des conseillers que Monsieur Guillaume Poitras soit nommé substitut pour remplacer Monsieur le maire lors des réunions du CCU de la STQ.

6. Avis de motion
Règlement de politique de gestion contractuel
Le point est reporté à une prochaine réunion
7. Acquisition de l'École Saint-Firmin

Résolution # 401-11

Il est proposé par Madame Diane Perron et résolu à l'unanimité de faire l'acquisition de l'École Saint-Firmin pour 1 \$ il est également proposé par Monsieur Guillaume Poitras de rencontrer les membres de la Commission scolaire de Charlevoix afin de discuter de la prise de possession du bâtiment.

8. Demande de projet étudiant

Résolution # 501-11

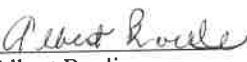
Il est proposé par Monsieur Guillaume Poitras de faire une demande auprès des paliers gouvernementaux pour obtenir un emploi étudiant ainsi que qu'une subvention salariale pour un employé auprès d'Emploi-Québec.

9. Varia
 - 9.1 Déneigement
Aviser Monsieur Lucien-Rock Dufour de veiller à respecter son contrat de déneigement.

Informez Monsieur Richard Gaudreault que dorénavant l'unité de service servira à la voirie.

10. Période de questions
11. Levée de la séance

Il est présentement 7 h 55 et la séance est ajournée au 12 janvier 2011.


Albert Boulianne
Maire

Gertrude Savard



N° de résolution
ou annotation

Province de Québec
Municipalité de Baie-Ste-Catherine
Charlevoix
12 janvier 2011. Ajournement de la réunion
du 10 janvier 2011 du conseil municipal
tenue au gymnase de l'École Saint-Firmin à
19 h 00.

Sont présents : Madame Valérie Savard,
Madame Diane Perron, Monsieur André
Boulianne sous la présidence de Monsieur
Albert Boulianne, maire ainsi que Madame
Brigitte Boulianne, directrice générale.

TOUS FORMANT QUORUM

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour

Résolution # 601-11

Il est proposé par Madame Valérie Savard d'accepter l'ordre du
jour tel que présenté.

3. Comptes à payer

Résolution # 701-11

Il est proposé par Madame Diane Perron et résolu à l'unanimité
d'accepter les comptes à payer tel que présentés au montant de
21 803.57\$ et dont les chèques portent les numéros 252291 à
252311 inclusivement.

Je, soussignée, Brigitte Boulianne, directrice générale certifie que
des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses
présentées lors de la réunion du 10 janvier 2011.

4. Avis de motion

Règlement # 129-11 AYANT POUR OBJET DE CRÉER UN
POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUEL

Avis de motion est par la présente donné par Madame Valérie
Savard que lors d'une prochaine séance régulière ou extraordinaire,
le conseil procédera à l'adoption du règlement # 129-11.

Valérie Savard



N° de résolution
ou annulation

4. Varia

4.1 École
Discussion concernant l'École

5. Période de questions

6. Levée de la séance

Résolution # 801-11

Il est proposé par madame Diane Perron de lever la séance à 7 h 26.


Albert Boulianne
Maire


Brigitte Boulianne
Directrice générale



N° de résolution
ou annotation

Province de Québec
Municipalité de Baie-Ste-Catherine
Charlevoix
7 février 2011 Réunion ordinaire du conseil
municipal tenue au gymnase de l'École
Saint-Firmin à 19 h 00.

Sont présents : Madame Valérie Savard,
Monsieur Jean-Paul Boulianne, Madame
Diane Perron, Monsieur Guillaume Poitras,
Monsieur André Boulianne, Monsieur Yvan
Poitras sous la présidence de Monsieur
Albert Boulianne, maire et de Madame
Brigitte Boulianne, directrice générale.

TOUS FORMANT QUORUM

1. Prière
2. Adoption de l'ordre du jour

Résolution # 9-02-11

Il est proposé par Madame Valérie Savard et résolu à
l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que
présenté.

3. Adoption des procès-verbaux du 10 et du 12 janvier 2011

Résolution # 10-02-11

Il est proposé par Madame Diane Perron et résolu à
l'unanimité des conseillers d'accepter les procès-verbaux tel
que présentés.

4. Comptes à payer

CSC	Loyer jan + fev	360.00
Les Entreprises L R Dufour	Contrat	4326.87
Municipalité BSC	taxes loisirs	8797.81
Desjardins sécurité fin.	assurance	201.00
Benoît Côté	assistance	672.16
Réseau Biblio	tarification	841.22
Dicom	envois	55.30
Les Entreprises L R Dufour	travaux égout	2155.92
Imprimerie Charlevoix	fournitures	274.43
Maxxam	analyse	65.47
Ville La Malbaie	urbanisme	986.12
Madame Ghislaine Laprise	fournitures	33.18
Morency	honoraires	615.58
Optimum	produits	93.09
Pièces d'autos Deschênes	fournitures	14.05
PG govern	formation web	112.88
Lise Robitaille	contrat loisirs	892.80
Sani Charlevoix	travaux égout	2031.75
Sentier Chasse-pêche	abonnement	48.50
Coop fédéré	mazout	653.82
UMQ	cotisation	281.40
Vélo Québec	abonnement	50.79



N° de résolution
ou annotation

Dépenses
incompressibles

Hydro	salle	224.28
Hydro	éclairage	214.28
Hydro	Chlore	1035.44
Hydro	place	102.51
Hydro	rit	49.36
Visa	fournitures	50.17
Solo	cell	27.67
Hydro	loisirs	335.2
Bell	bureau	98.93
Bell	salle	77.99
Bell	loisirs	95.28
Salaires élus, employés, retenues		4523.06

Résolution # 11-02-11

Il est proposé par Madame Valérie Savard et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les comptes tel que présentés sauf la facture des Entreprises Lucien-Rock Dufour concernant les réparations effectués le 31 décembre, un montant doit être transféré à Sani-Charlevoix pour l'enlèvement des camions. Les chèques portent les numéros 252312 à 252335 inclusivement.

5. Correspondance

5.1 Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale nationale

5.2 Municipalité de Petite-Rivière St-François

Résolution # 12-02-11

- Zone de contrainte relative à l'érosion des berges du Fleuve St-Laurent

Considérant que la Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François a demandé sous forme de résolution une modification au cadre normatif réalisé par le Ministère de la Sécurité Civile;

Considérant que la municipalité de Baie-Ste-Catherine est soumise aux mêmes conditions que la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François ;

Il est proposé par Monsieur Guillaume Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter ultérieurement une résolution ayant le même objectif.

5.3 Organisme des bassins versants

6. École Saint-Firmin

Résolution # 13-02-11

CONSIDÉRANT que depuis 1996, la Municipalité est locataire certains locaux de l'École St-Firmin, propriété de la Commission scolaire de Charlevoix (ci-après : CSDC), et



N° de résolution
ou annotation

qu'elle utilise ces locaux à titre de bureau municipal et de salle du conseil;

CONSIDÉRANT que la CSDC n'utilise plus l'École St-Firmin pour des fins de scolarisation et que celle-ci a informé la Municipalité qu'elle désirait se départir de cet édifice, devenu excédentaire pour elle;

CONSIDÉRANT que la Municipalité est consciente que l'immeuble ne sera plus utilisé à titre d'école dans le futur;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire acquérir l'édifice afin de pouvoir y maintenir son bureau municipal et la salle du conseil et pouvoir éventuellement y installer ses archives;

CONSIDÉRANT que d'autres locaux de l'édifice sont actuellement loués par la CDSC, à des fins communautaires ou de développement économique (CLSC, bibliothèque, Caisse populaire);

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q. ch. C-47.1), la Municipalité a compétence en matière de culture, de loisirs, d'activités communautaires et de développement économique local, faisant ainsi en sorte que l'utilisation des autres locaux de l'immeuble est compatible avec le statut de la Municipalité;

CONSIDÉRANT l'opportunité pour la Municipalité de voir au maintien des services actuellement offert à ses citoyens et qu'en ce sens, dans la résolution no. 150-11-08, la Municipalité a manifesté son intérêt à la CSDC d'acquérir l'École St-Firmin pour la somme de 1,00 \$;

CONSIDÉRANT que la Municipalité est toutefois consciente de l'âge avancé du bâtiment, de l'ampleur des travaux à effectuer et qu'en ce sens, après l'acquisition de l'immeuble, elle devra prendre les moyens nécessaires afin d'expertiser l'édifice et ses composantes, que ce soit au niveau architectural, mécanique, civil, réservoir pétrolier enfoui, etc. le tout afin de s'assurer qu'il soit adéquat pour son utilisation future;

CONSIDÉRANT que dans ce contexte, la Municipalité consent à acquérir l'édifice et ce, sans garantie légale, en assumant tous risques et responsabilité ;

CONSIDÉRANT que suite à l'offre de la Municipalité et aux pourparlers intervenus avec la CSDC, il a été résolu par cette dernière le 12 mai 2009 de demander à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport de pouvoir aliéner l'immeuble à la Municipalité pour la somme de 1,00 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Diane Perron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité se porte acquéreur auprès de la CSDC de l'École St-Firmin et ce, pour la somme de 1,00 \$;

QUE la Municipalité, dans le cadre de la transaction à intervenir avec la CSDC, défraie l'ensemble des coûts légaux reliés à celle-ci et les autres coûts pouvant découler des différentes expertises nécessaires;



N° de résolution
ou annotation

QUE dans la transaction à intervenir, la Municipalité accorde un droit de premier refus à la CSDC, advenant le cas où la Municipalité décidait de disposer du bâtiment ultérieurement à la transaction;

QUE la Municipalité s'engage à respecter les baux présentement en vigueur avec les locataires actuels de l'édifice;

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à continuer les négociations, le cas échéant, et à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'acte notarié à intervenir pour l'acquisition de l'édifice;

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés, pour et au nom de la Municipalité, à transmettre une lettre d'entente avec les locataires actuels de l'édifice afin de les informer que la Municipalité désire se porter acquéreur de l'édifice et continuer sa vocation actuelle (administration municipale, activités et services communautaires, développement économique local) et qu'elle maintiendra l'intégrité des ententes et des baux présentement en vigueur.

7. Lumière au Basque

Résolution # 14-02-11

Considérant la demande du Ministère des Transports à l'effet de pouvoir faire installer une lumière de rues au Basque (ancienne auberge) suite à des demandes des entrepreneurs de la route 138 ;

Considérant que le Ministère des Transports s'engage à défrayer les frais inhérent à ladite installation ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Yvan Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'installation d'une lumière de rue à cet endroit.

8. Changement d'horaire au bureau de poste

Résolution # 15-02-11

Considérant qu'il y a déjà eu un changement d'horaire en novembre dernier;

Considérant qu'un autre changement est nécessaire afin d'harmoniser les services publics et ce sans diminution du service postal;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Guillaume Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer les modifications proposées à l'horaire au bureau de poste de Baie-Sainte-Catherine.

Du lundi au vendredi	9 h 00 à 11 h 30
	13 h 00 à 16 h 00



9.

Varia

9.1 Appui à Vision DC inc

Résolution # 16-02-11

N° de résolution
ou annotation

Considérant que Vision DC a présenté à MRC de Charlevoix-Est un projet consistant à relier par fibre optique la municipalité de Baie-des-Rochers et de Baie-Ste-Catherine en partant de St-Fidèle;

Considérant que cet investissement permettrait aux résidents de Baie-Ste-Catherine de recevoir les signaux audio et vidéo de CIHO, TVCO et TVCM;

Considérant que la mise en place de ce réseau de communication permettrait à la municipalité de Baie-Ste-Catherine d'avoir accès aux informations quotidiennes transmises par les médias locaux, information essentielle afin de rejoindre les populations locales en situation d'urgence;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Yvan Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer le projet de Vision DC inc.

9.2 Règlement # 5

Résolution # 17-02-11

ATTENDU QUE récemment, des travaux de branchement au réseau d'aqueduc et d'égout de la Municipalité ont été effectués afin de desservir le lot no. 505, route de la Grande-Alliance;

ATTENDU QUE c'est la Municipalité qui a dû assumer les frais relatifs à ces travaux de branchement;

ATTENDU QU'en vertu du Règlement d'aqueduc et d'égout et ses amendements, il appartenait au propriétaire de ce lot d'assumer les coûts relatifs au branchement de sa propriété;

ATTENDU QUE cette situation s'est reproduite à quelques reprises au cours des dernières années;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Jean-Paul Boulianne

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DU CONSEIL Monsieur André Boulianne s'étant abstenu de voter

QUE la directrice générale de la Municipalité soumette la présente situation à l'attention de nos procureurs afin d'évaluer la possibilité pour la Municipalité de recouvrer les frais qu'elle a dû assumer dans le cadre de ces branchements;

QUE la directrice générale de la Municipalité, suite à l'opinion obtenue de nos procureurs, fasse rapport au conseil afin que ce dernier puisse prendre les décisions requises.



N° de résolution
ou annotation

Résolution # 18-02-11

9.3 Les Entreprises Lucien-Rock Dufour

Il est proposé par Madame Valérie Savard et résolu à l'unanimité des conseillers de rappeler à Monsieur Lucien-Rock Dufour qu'il doit respecter les engagements du contrat de déneigement notamment les normes de dégagement des bornes fontaines.

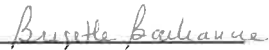
10. Période de questions

11. Levée de la séance

Résolution # 19-02-11

Il est proposé par Madame Diane Perron de lever la séance à 19 h 50.


Albert Boulianne
Maire


Brigitte Boulianne
Directrice générale



N° de résolution
ou annotation

Province de Québec
Municipalité de Baie-Sainte-Catherine
Charlevoix
14 mars 2011 Réunion ordinaire du conseil
municipal tenue au gymnase de l'École
Saint-Firmin à 19 h 00.

Sont présents : Madame Valérie Savard,
Monsieur Jean-Paul Boulianne, Madame
Diane Perron, Monsieur Guillaume Poitras,
Monsieur André Boulianne, Monsieur Yvan
Poitras sous la présidence de Monsieur
Albert Boulianne, maire. Madame Brigitte
Boulianne, directrice générale assiste
également à la réunion.

TOUS FORMANT QUORUM

Avant le début de la réunion Monsieur le maire donne la parole
à Madame Christine Desmeules de la Maison Angélique pour
les soins palliatifs, elle nous parle du projet et nous remet des
documents pour consultation.

1. Prière

2. Adoption de l'ordre du jour

Résolution # 2003-11

Il est proposé par Madame Valérie Savard et résolu à
l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

3. Adoption du procès-verbal du 7 février 2011

Résolution # 2103-11

Il est proposé par Madame Diane Perron d'accepter le
procès-verbal tel que présenté.

4. Comptes à payer

Résolution # 2203-11

L'actualité	abonnement	39.82
Brigitte Boulianne	4% retraite + frais dépl.	1246.75
Desjardins sécurité fin.	assurance (2 Mois)	402.00
CSC	loyer	180.00
Comur	cotisation	100.00
Coop Agrivoix	contrat	170.83
Coop Agrivoix	mazout	911.16
Dicom	envoi	37.55
Maxxam analytique	analyse	116.78
Les idées de ma maison	abonnement	19.98
Plomberie Martel	déglacage loisirs	524.06
MRC de Charlevoix-Est	quote part	10323
MRC de Charlevoix-Est	quote part	16447.75
Optimum	produits nettoyants	121.37
	gant + panneau+coupe-	
Pièces d'autos Deschênes	froid	366.21
Info-Service Réseautack	hébergement jan-fév	25.58
Tourisme Charlevoix	cotisation	805.28
Petite caisse	fournitures	40.03



N° de résolution
ou annotation

Les entreprises L.R Dufour contrat 4137.93

Dépenses incompressibles

Hydro	éclairage	216.28
Visa	frais poste + fournitures	144.82
Hydro	loisirs	355.20
Solo	Cell	25.53
Bell	bureau	95.56
Bell	salle	77.90
Bell	loisirs	94.94
Salaires employés, élus, retenues		4832.17

Il est proposé par Monsieur Guillaume Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les comptes tel que présentés au montant de 41 858.48\$ et dont les chèques portent les numéros 252336 à 252356 inclusivement.

5. Correspondance
 - 5.1 Centre d'études collégiales en Charlevoix
6. Renouvellement de l'entente avec la Ville de La Malbaie concernant l'urbanisme.

Résolution # 2303-11

Considérant qu'en novembre 2010, conformément aux dispositions des articles 468 et suivants de la *Loi sur les Cités et Villes du Québec* et 569 et suivants du *Code Municipal du Québec*, la municipalité de Baie-Ste-Catherine et la Ville de La Malbaie ont procédé à la signature d'un protocole d'entente pour l'application à l'administration des règlements d'urbanisme pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2010;

Considérant que la municipalité de Baie-Ste-Catherine désire reconduire cette entente pour l'année 2011;

Considérant que la Ville de La Malbaie accepte de renouveler l'entente aux conditions suivantes;

Que la municipalité de Baie-Ste-Catherine s'engage à verser à la Ville de La Malbaie en contrepartie des services rendus, une somme correspondant à un tarif horaire de cinquante dollars (50\$/h) auquel sera ajouté, s'il y a lieu, les frais de déplacement engendrés par les inspecteurs;

Que, sous réserve de situations particulières, les services des inspecteurs municipaux puissent être rendus depuis leur bureau de La Malbaie et que les citoyens de Baie-Ste-Catherine soient autorisés à communiquer avec eux par téléphone ou en personne à l'Hôtel de ville de La Malbaie;

Que la municipalité de Baie-Ste-Catherine assume les frais du logiciel PG afin de rendre disponible les informations de ladite municipalité aux inspecteurs municipaux depuis leur bureau de La Malbaie et ce, afin d'éviter le plus possible les déplacements vers Baie-Ste-Catherine;



N° de résolution
ou annotation

En conséquence, il est proposé par Monsieur Guillaume Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler l'entente avec la Ville de La Malbaie et d'autoriser le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine tous les documents relatifs à cette entente.

Que la présente entente entrera en vigueur dès sa signatures et prendra fin le 31 décembre 2011, sous réserve de tout renouvellement pouvant être convenu entre les parties.

7. Organisme des bassins versants

Monsieur Yvan Poitras fait un résumé de la rencontre à laquelle il a participé et indique qu'il y a eu formation d'un comité pour Charlevoix-Est.

8. Politique de gestion contractuelle

Résolution # 2403-11

Considérant que suite à l'adoption par le *Gouvernement du Québec des projets de lois 76 et 102*, concernant le processus d'attribution des contrats des organismes municipaux. La municipalité a l'obligation d'adopter une politique de gestion contractuelle avant le 1^{er} janvier 2011;

En conséquence, il est proposé par Madame Diane Perron et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'adoption de la politique de gestion contractuelle.

Copie de cette politique devra être envoyé au Mamrot

9. Permis d'intervention MTQ

Résolution # 2503-11

Attendu que la Municipalité doit effectuer ou faire effectuer des travaux (excavation, enfouissement de fils, passage ou réparation de tuyaux d'aqueduc et d'égouts, etc.) pour la période du 7 et 8 février 2011;

Attendu que ces travaux sont effectués dans l'emprise de la route no 138, près du 610 Route de la Grande-Alliance entretenue par Transports Québec;

Attendu que la Municipalité doit obtenir préalablement un permis d'intervention ou de permission de voirie avant d'effectuer les travaux;

Attendu que la Municipalité doit remettre les lieux dans l'état où ils étaient avant les travaux;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Jean-Paul Boulianne et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité demande à Transports Québec le permis d'intervention ou la permission de voirie pour les travaux ci-haut mentionnés et s'engage à respecter les clauses du permis.



N° de résolution
ou annotation

10. Embauche de Monsieur Roméo Therrien

Résolution # 2603-11

Il est proposé par Monsieur Guillaume Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers d'embaucher, au besoin lors de travaux municipaux, Monsieur Roméo Therrien au montant de 10\$/l'heure.

11. Varia

11.1 Coalition pour l'Hôpital de La Malbaie

Résolution # 2703-11

Considérant que le ministre Yves Bolduc a annoncé la construction de deux hôpitaux dans la région de Charlevoix;

Considérant que par la suite dans son communiqué de presse le ministre ne mentionne qu'un seul hôpital;

Considérant que cela crée de l'incertitude parmi la population de Charlevoix-Est;

Considérant que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine appuie la coalition pour mener à terme «L'Opération Hôpital».

En conséquence, il est proposé Monsieur Yvan Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine demande au Ministre de la santé et des services sociaux, Monsieur Yves Bolduc de procéder à l'annonce écrite de la construction d'un hôpital neuf dans Charlevoix-Est conformément à son annonce verbale en janvier dernier.

11.2 Demande de subvention pour la Fête de la St-Jean

Résolution # 2803-11

Il est proposé par Monsieur Guillaume Poitras de demander une subvention pour la Fête de la St-Jean au Mouvement national des Québécoises et Québécois et de nommer Monsieur Yvan Poitras responsable de l'organisation de cette fête.

11.3 Bris d'aqueduc et envoi postal

Résolution # 2903-11

Considérant que la Municipalité a besoin de quelqu'un pour coordonner les travaux lors d'un bris d'aqueduc;

Il est proposé par Monsieur Yvan Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer Monsieur Guillaume Poitras responsable afin de coordonner ces travaux.

De plus, Monsieur Yvan Poitras propose de faire parvenir un envoi médiaposte à tous les contribuables afin de les avertir d'être prudents dans leurs déplacements lors des travaux de



N° de résolution
ou annotation

déneigement et/ou des bris d'aqueduc et ce, afin d'éviter des accidents et permettre aux employés de faire leurs travaux en toute sécurité.

11.4 Nomination des membres du CCU

Résolution # 3003-11

Considérant que le mandat à titre de membre du Comité Consultatif d'urbanisme de Messieurs Guillaume Poitras, Richard Gaudreault et Albert Dallaire tire à fin;

Considérant que tous ont manifesté leurs désirs de demeurer sur le Comité consultatif d'Urbanisme pour un autre mandat;

Considérant que selon l'article 8 du règlement numéro 55 de la Municipalité de Baie-Ste-Catherine, le mandat des membres du Comité est renouvelable par résolution du Conseil;

En conséquence, il est proposé par Madame Diane Perron et résolu à l'unanimité des conseillers que les membres soient reconduits dans leur fonction.

12. Période de questions

13. Levée de la séance

Résolution # 3103-11

Il est proposé par Madame Valérie Savard de lever la séance à 19 h 55.


Albert Boulianne
Maire


Brigitte Boulianne
Directrice générale



N° de résolution
ou annulation

Province de Québec
Municipalité de Baie-St-Catherine
Charlevoix

4 avril 2011 Réunion ordinaire du conseil
municipal tenue au gymnase de l'École
Saint-Firmin à 19 h 00.

Sont présents : Madame Valérie Savard,
Monsieur Jean-Paul Boulianne, Madame
Diane Perron, Monsieur Guillaume Poitras,
Monsieur André Boulianne, Monsieur Yvan
Poitras sous la présidence de Monsieur
Albert Boulianne, maire. Madame Brigitte
Boulianne, directrice générale assiste
également à la réunion.

TOUS FORMANT QUORUM

1. Prière
2. Adoption de l'ordre du jour

Résolution # 3204-11

Il est proposé par Madame Valérie Savard et résolu à
l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

3. Adoption du procès-verbal du 14 mars 2011

Résolution # 3304-11

Il est proposé par Madame Diane Perron et résolu à
l'unanimité des conseillers d'accepter le procès-verbal tel
que présenté.

4. Comptes à payer

Résolution # 3404-11

Banque de Montréal	dépôt fait mauvaise succ.	40.00
Desjardins sécurité financière	assurance	201.00
Commission scolaire de Charlevoix	loyer	180.00
La Coop Agrivoix	mazout	312.90
Dicom	envoi	127.15
Les Entre. Lucien-R. Dufour	excavation bris	1651.91
Les Entre. Lucien-R. Dufour	déneigement 31-12 2010	869.14
F.Q.M.	cotisation annuelle	648.45
Réal Huot	pièces	1199.94
John Meunier	Chlore	453.20
Maxxam analytique	analyse	48.42
Ville de La Mabaie	gestionnaire PG	1644.77
Ville de La Mabaie	photocopie plan	16.34
Madame Ghislaine Laprise	fournitures	19.00
Morency, société d'avocats	facture 31-12-2010	614.64
L.P. Tanquay	pièces	137.94
MRC Charlevoix-Est	téléphonie IP	105.02
Produits Optimum	facture 31-12-2010	330.12
	entretien chemin des	
Pouvoirie Baie-St-Catherine	Loisirs	450.00
PG Govern	Reçus	88.13
Municipalité de Tadoussac	Entente	32255.00
Les Entre. Lucien-R. Dufour	contrat	4326.87
Dépenses incompressibles		



Salaires employés + élus + retenues	5274.37
C.S.S.T.	cotisation 297.29
Visa	postes canada + 321.01
N° de résolution ou annotation	fournitures 355.20
Hydro Québec	Loisirs 195.33
Hydro Québec	Éclairage 25.53
Solo	cell 30.48
Hydro Québec	Élément 606.05
SAAQ	immatriculation

Il est proposé par Madame Valérie Savard et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les comptes tel que présentés au montant de 52 825.20\$ et dont les chèques portent les numéros 252357 à 272376 inclusivement.

Je, soussignée, Brigitte Boulianne, directrice générale certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour payer lesdites dépenses.

5. Correspondance

5.1 Les Sans-Chemise

Résolution # 3504-11

Considérant la demande déposée au Conseil par «Les Sans-Chemise» concernant leur besoin de commandite dans le cadre de la coalition afin d'être représentée aux prochaines élections fédérales;

Considérant que dans notre municipalité plusieurs contribuables reçoivent des prestations d'assurance-emploi et se retrouvent parfois dans une situation précaire.

En conséquence, il est proposé par Madame Diane Perron et résolu à l'unanimité des conseillers de commanditer «Les Sans-Chemise de Charlevoix afin qu'ils participent à la campagne électorale 2011 pour un montant de 50\$.

- 5.2 Ministère de la Famille
- 5.3 PFD
- 5.4 Municipalité de l'Isle-aux-Coudres

Opposition au transport de déchets et d'équipements désuets de l'industrie nucléaire sur le Saint-Laurent.

Résolution # 3604-11

Considérant les risques extrêmes de l'industrie nucléaire pour la santé et l'environnement, connus mondialement (Grave accident de Tchernobyl, armements atomiques etc);

Considérant la fragilité de l'écosystème du fleuve et de ses affluents;

Considérant le précédent d'autoriser le transport de déchets nucléaires sur le Saint-Laurent et tous les risques qui s'ensuivent (autorisation donnée par la Commission



N° de résolution
ou annotation

canadienne de sûreté nucléaire, sans étude d'impact en cas d'accidents maritimes);

Considérant que la responsabilité de traiter les déchets nucléaires incombe aux producteurs desdits déchets et ce sur et/ou près des lieux de sa production pour limiter les risques;

Considérant que la municipalité de Baie-Sainte-Catherine se trouve dans un passage névralgique du fleuve où la navigation est relativement risquée et de plus, il y a la présence de Parc marin Saguenay/St-Laurent qui vise la protection;

En conséquence, il est proposé par Madame Diane Perron et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Baie-Sainte-Catherine se joigne au député de Charlevoix Monsieur Michel Guimond qui s'oppose fermement, lui aussi, à ce genre de transport sur le Saint-Laurent;

Que copie de cette résolution soit acheminée à la Commission canadienne de sûreté nucléaire, aux premiers ministres des gouvernements fédéral et provincial, au député Monsieur Michel Guimond et à Madame Pauline Marois à qui nous demandons d'appuyer cette résolution.

6. Nomination du président du C.C.U

Résolution # 3704-11

Il est proposé par Monsieur Guillaume Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer Monsieur Albert Dallaire, président du C.C.U.

7. Demande de dérogation mineure

Résolution #3804-11

Considérant la demande de dérogation mineure du Café Chez Sam afin de réputer conforme la distance de dégagement entre deux bâtiments commerciaux à quatre mètres alors que l'article 7.3.2.2 de Règlement de zonage numéro 49 stipule que la distance en tout point entre les deux bâtiments doit être de vingt mètres quatre-vingt-dix-sept;

Considérant la décision du C.C.U de recommander l'acceptation de la demande de dérogation mineure.

En conséquence, il est proposé par Monsieur Guillaume Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la dérogation mineure au Café Chez Sam.

Que copie de cette résolution soit remise à l'inspecteur municipal ainsi qu'au C.C.U.

8. Avis de motion Règlement d'aqueduc et d'égout

Monsieur Guillaume Poitras donne avis de motion que lors d'une réunion ordinaire ou extraordinaire la municipalité procèdera à l'adoption d'un nouveau règlement «Règlement



N° de résolution
ou annotation

d'administration relativement aux services d'aqueduc,
d'égouts sanitaires, d'égouts pluviaux et de voirie.

Guillaume Poitras
Conseiller

9. Transfert de comptes

Résolution # 3904-11

Il est proposé par Madame Valérie Savard et résolu à l'unanimité
des conseillers que les sommes suivantes investies au cours de
l'année 2010 soient financées à même le surplus non affecté au
31 décembre 2009 :

Système de drainage des eaux usées	22334.08
Travaux de forage pour le réseau	<u>15641.88</u>
	37975.96

10. Varia

10.1 Eau

Demande de rencontre avec Monsieur Richard Gaudreault

Résolution # 4004-11

Considérant la demande d'un citoyen dans le secteur où il y
a un problème d'écoulement d'eau ce qui a pour effet
d'inonder certains terrains;

En conséquence, il est proposé par Monsieur André
Boulianne et résolu à l'unanimité des conseillers de prendre
des informations au Ministère de la sécurité civile ainsi qu'au
Ministère de l'Agriculture à savoir, si il existe des
programmes qui pourraient aider les citoyens et la
municipalité à régler le problème d'eau.

Annonce la soirée des bûcherons aux profits du comité
social et touristique de Baie-Sainte-Catherine. Le président
invite la population à participer en grand nombre

11. Période de questions

12. Levée de la séance

Résolution # 4104-11

Il est proposé par Madame Diane Perron de lever la séance à 19 h
50.


Albert Boulianne
Maire


Brigitte Boulianne
Directrice générale



N° de résolution
ou annulation

Province de Québec
Municipalité de Baie-Sainte-Catherine
Charlevoix

11 avril 2011 Réunion extraordinaire du
conseil municipal tenue au gymnase de
l'École Saint-Firmin à 13 h 30.

Sont présents : Madame Valérie Savard,
Madame Diane Perron, Monsieur Guillaume
Poitras, Monsieur André Boulianne,
Monsieur Yvan Poitras sous la présidence de
Monsieur Albert Boulianne, maire. Madame
Brigitte Boulianne, directrice générale assiste
également à la réunion.

TOUS FORMANT QUORUM

1. **Ouverture de l'assemblée**
2. **Adoption de l'ordre du jour**

Résolution # 4204-11

Il est proposé par Madame Valérie Savard et résolu à l'unanimité
des conseillers d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

3. **Dépôt et acceptation des résultats financiers au 31 décembre
2010**

Résolution # 4304-11

Il est proposé par Madame Diane Perron et résolu à l'unanimité des
conseillers d'accepter les états financiers tel que présentés.

4. **Renouvellement de mandat de la Firme Benoît Côté, comptable
agréé.**

Résolution # 4404-11

Il est proposé par Monsieur Yvan Poitras et résolu à l'unanimité
des conseillers de renouveler le mandat de la Firme Benoît Côté,
comptable agréé pour l'année 2011.

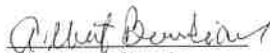
4. **Période de questions**

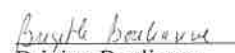
Aucune personne dans la salle

5. **Levée de la séance**

Résolution # 4504-11

Il est proposé par Madame Diane Perron de lever la séance à 13 h
40.


Albert Boulianne
Maire


Brigitte Boulianne
Directrice générale



N° de résolution
ou annulation

Province de Québec
Municipalité de Baie-St-Catherine
Charlevoix
18 avril 2011 Réunion extraordinaire du
conseil municipal tenue au gymnase de
l'École Saint-Firmin à 19 h 00.

Sont présents : Madame Valérie Savard,
Madame Diane Perron, Monsieur Jean-Paul
Boulianne, Monsieur Guillaume Poitras,
Monsieur André Boulianne, sous la
présidence de Monsieur Albert Boulianne,
maire. Madame Brigitte Boulianne, directrice
générale assiste également à la réunion.

TOUS FORMANT QUORUM

1. **Ouverture de l'assemblée**
2. **Adoption de l'ordre du jour**

Résolution # 4604-11

Il est proposé par Madame Valérie Savard et résolu à l'unanimité
d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

3. **Adoption du règlement numéro 129-11**

Résolution # 4704-11

Il est proposé par Madame Diane Perron et résolu à la majorité des
conseillers présents, Monsieur André Boulianne ayant voté contre
d'adopter le règlement numéro 129-11 ayant pour titre Règlement
d'administration relativement aux services d'aqueduc, d'égouts
sanitaires, d'égouts pluviaux et de voirie.

4. **Période de questions**
5. **Levée de la séance**

Résolution # 4801-11

Il est proposé par Madame Diane Perron de lever la séance à 7 h
20.


Albert Boulianne
Maire


Brigitte Boulianne
Directrice générale



N° de résolution
ou annotation

Province de Québec
Municipalité de Baie-Ste-Catherine
Charlevoix

2 mai 2011 Réunion ordinaire du conseil
municipal tenue au gymnase de l'École
Saint-Firmin à 19 h 00.

Sont présents : Madame Valérie Savard,
Monsieur Jean-Paul Boulianne, Madame
Diane Perron, Monsieur Guillaume
Poitras, Monsieur André Boulianne,
Monsieur Yvan Poitras sous la
présidence de Monsieur Albert
Boulianne, maire. Madame Brigitte
Boulianne, directrice générale assiste
également à la réunion.

TOUS FORMANT QUORUM

1. Prière
2. Adoption de l'ordre du jour

Résolution # 4905-11

Il est proposé par Monsieur Yvan Poitras et résolu à
l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

3. Adoption des procès-verbaux du 4, 11 et 18 avril 2011

Résolution # 5005-11

Il est proposé par Madame Diane Perron et résolu à
l'unanimité des conseillers d'accepter les procès-verbaux tels
que présentés.

4. Comptes à payer

Résolution # 5105-11

Benoît Côté comptable	vérification	7946.27
Réseau Biblio	entretien logiciel	634.36
Commission scolaire Charlevoix	loyer	180.00
Maxxam analytique	analyse	66.08
L.P. Tanguay	chlore	299.62
Morency avocats	honoraires	560.27
Optimum	produits	67.33
Municipalité Petit-Saguenay	ordures	1040.00
	taxes payés en	
Aimé Poitras	trop	96.60
Les Entreprises L.R. Dufour	contrat	4326.87
Coalition Sans-chemise	contribution	50.00
Desjardins sécurité financière	assurance	201.00
Service documents de Charlevoix	photocopie	30.08
Formules d'affaires CCL	enveloppes	119.83
Imprimerie Charlevoix	fournitures	63.78
	entente	
Ville de La Malbaie	urbanisme	586.20
Les sentiers de la Capitale	projet Volet 11	4600.00



N° de résolution
ou annotation

Sonic	mazout	163.64
Dépenses incompressibles		
Hydro	éclairage	218.33
Hydro	Loisirs	355.20
Hydro	place du village	112.68
Solo	cell	25.53
Bell	bureau	200.23
Bell	salle (2 mois)	155.82
Visa	cartouche	252.98
Bell	Loisirs (2 mois)	189.90
Salaire employés, élus + cotisation		6360.28

Il est proposé par Madame Valérie Savard et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les comptes tels que présentés au montant de 28 902.88\$ et dont les chèques portent les numéros 252376 à 252393 inclusivement.

Je, soussignée, Brigitte Boulianne, directrice générale certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour payer lesdites dépenses.

5. Correspondance

- 5.1 Cabinet du premier ministre
- 5.2 Simon Thivierge et fils inc

Résolution # 5205-11

Demande d'autorisation déviation de la circulation

Considérant que des travaux seront réalisés sur une portion de la route de la Grande-Alliance (route 138) pour la portion du village;

Considérant que le trafic devra être dévié par la côte de l'Église et la rue Leclerc;

En conséquence, il est proposé par Madame Valérie Savard et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser que le trafic soit dévié via la rue Leclerc cependant s'il advenait un bris quelconque soit à la route ou au réseau d'aqueduc, la Municipalité exigera dédommagement.

Résolution # 5305-11

Demande d'entreposage permanent et d'extraction

Considérant qu'une demande de ce genre a déjà été présentée à la municipalité et que cette dernière n'avait pas accepté;

Considérant que le tuyau d'alimentation en eau potable passe à cet endroit;

En conséquence, il est proposé par Madame Valérie Savard et résolu à la majorité des conseillers de refuser la demande des Entreprises Simon Thivierge et Fils.



N° de résolution
ou annotation

5.3 Madame Lynda Verdy

Résolution # 5405-11

Considérant la demande de Madame Verdy d'installer des panneaux de signalisation maximum 40 km;

En conséquence, il est proposé par Madame Valérie Savard et résolu à la majorité le maire ayant voté d'installer des panneaux de signalisation indiquant 40 km.

5.4 Coop Alimentaire de Baie-Ste-Catherine

Résolution # 5505-11

Il est proposé par Madame Valérie Savard et résolu à l'unanimité des conseillers de rencontrer les membres du conseil d'administration de la Coopérative afin de discuter de la situation financière avant de prendre une décision concernant la demande de cautionnement de cette dernière.

6. Demande de subvention salariale

Résolution # 5605-11

Considérant que nous avons besoin d'un archiviste et d'une personne pour faire l'entretien des terrains de la municipalité;

En conséquence, il est proposé par Madame Diane Perron et résolu à l'unanimité de déposer une demande de subvention salariale auprès d'Emploi-Québec et d'autoriser le maire et la directrice générale à signer tous les documents relatifs à cette demande.

7. Vente de camion (autopompe et unité de service)

Résolution # 5705-11

Considérant l'offre faite pour l'achat de l'autopompe au montant de 800\$;

En conséquence, il est proposé par Madame Valérie Savard et résolu à la majorité des conseillers de vendre l'autopompe au montant de 800\$ à Monsieur Richard Dufour.

Résolution # 5805-11

Il est également proposé par Madame Valérie Savard et résolu à l'unanimité des conseillers de faire évaluer l'unité de service et de procéder à la vente de ce camion.

8. Frais de déplacement

Résolution # 5905-11

Il est proposé par Monsieur Yvan Poitras de payer 20\$/l'heure à Monsieur Richard Gaudreault pour l'utilisation de sa voiture lors d'intervention sur le réseau d'aqueduc pour tous travaux autre que les travaux réguliers.



5.3 Madame Lynda Verdy

N° de résolution

Résolution # 5405-11

Considérant la demande de Madame Verdy d'installer des panneaux de signalisation maximum 40 km;

En conséquence, il est proposé par Madame Valérie Savard et résolu à la majorité le maire ayant voté d'installer des panneaux de signalisation indiquant 40 km.

5.4 Coop Alimentaire de Baie-Sainte-Catherine

Résolution # 5505-11

Il est proposé par Madame Valérie Savard et résolu à l'unanimité des conseillers de rencontrer les membres du conseil d'administration de la Coopérative afin de discuter de la situation financière avant de prendre une décision concernant la demande de cautionnement de cette dernière.

6. Demande de subvention salariale

Résolution # 5605-11

Considérant que nous avons besoin d'un archiviste et d'une personne pour faire l'entretien des terrains de la municipalité;

En conséquence, il est proposé par Madame Diane Perron et résolu à l'unanimité de déposer une demande de subvention salariale auprès d'Emploi-Québec et d'autoriser le maire et la directrice générale à signer tous les documents relatifs à cette demande.

7. Vente de camion (autopompe et unité de service)

Résolution # 5705-11

Considérant l'offre faite pour l'achat de l'autopompe au montant de 800\$;

En conséquence, il est proposé par Madame Valérie Savard et résolu à la majorité des conseillers de vendre l'autopompe au montant de 800\$ à Monsieur Richard Dufour.

Résolution # 5805-11

Il est également proposé par Madame Valérie Savard et résolu à l'unanimité des conseillers de faire évaluer l'unité de service et de procéder à la vente de ce camion.

8. Frais de déplacement

Résolution # 5905-11

Il est proposé par Monsieur Yvan Poitras de payer 20\$/l'heure à Monsieur Richard Gaudreault pour l'utilisation de sa voiture lors d'intervention sur le réseau d'aqueduc pour tous travaux autre que les travaux réguliers.



N° de résolution
ou annotation

9. Varia

9.1 Projet patrimonial

Monsieur Yvan Poitras nous propose un projet relatif au patrimoine concernant les navigateurs de la Municipalité, il nous parle qu'il serait important pour notre histoire de relater ce fait soit par l'installation d'une stèle et d'un autre objet relatif à la navigation.

Dossier à suivre

9.2 Mise au point par Monsieur André Boulianne

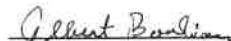
10. Période de questions

Monsieur Denis Savard nous avertit qu'il y a des arbres cassés qui entrave le cours d'eau (Rivière Ste-Catherine) ce qui aura pour effet de briser la côte Hyacinthe.

11. Levée de la séance

Résolution # 6005-11

Il est proposé par Madame Diane Perron de lever la séance à 8 h 16


Albert Boulianne
Maire


Brigitte Boulianne
Directrice générale



N° de résolution
ou annotation

Province de Québec
Municipalité de Baie-Sainte-Catherine
Charlevoix
6 juin 2011 Réunion ordinaire du conseil
municipal tenue au gymnase de l'École
Saint-Firmin à 19 h 00.

Sont présents : Madame Valérie Savard,
Monsieur Jean-Paul Boulianne, Madame
Diane Perron, Monsieur Guillaume Poitras,
Monsieur Yvan Poitras sous la présidence de
Monsieur Albert Boulianne, maire. Madame
Brigitte Boulianne, directrice générale assiste
également à la réunion.

TOUS FORMANT QUORUM

1. Prière
2. Adoption de l'ordre du jour

Résolution # 6106-11

Il est proposé par Monsieur Jean-Paul Boulianne et résolu à
l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

3. Adoption du procès-verbal du 2 mai 2011

Résolution # 6206-11

Il est proposé par Madame Diane Perron d'accepter le
procès-verbal tel que présenté.

4. Comptes à payer

Résolution # 6306-11

Mouvement National des Québécois	remboursement	115.00 \$
Boulianne Albert	frais de déplacement	112.00 \$
Boulianne Brigitte	frais de déplacement	156.80 \$
Financière Banque nationale	intérêts prêt	2 746.88 \$
Dicom	envois	96.96 \$
FQM	livraison	14.03 \$
Mario Duchesne électrique	réparations	801.51 \$
MRC de Charlevoix-Est	téléphonie IP	47.41 \$
Ultima	assurances	555.00 \$
Les Entreprises L.R. Dufour	contrat	4 326.87 \$
Commission scolaire de Charlevoix	loyer	180.00 \$
Ate-Sou-Ma	armatures	98.89 \$
Benoît Côté	comptabilité	672.16 \$
Denis Savard	frais de déplacement	18.40 \$
Les Entreprises L.R. Dufour	ajustement 2010-2011	2 257.53 \$
Maxxam Analytique	analyse	133.87 \$
Madame Ghislaine Laprise	fournitures	25.83 \$
MRC de Charlevoix-Est	quote-part	17 789.15 \$
Pièces d'autos Deschesnes	matériaux pancartes	398.85 \$
Atlantis pompe Ste-Foy	pièces pompes	765.16 \$
Ministre des Finances	Sûreté du Québec	6 763.00 \$
Dépenses incompressibles		
Hydro-Québec	éclairage	196.21 \$
Hydro-Québec	Poste de chloration	2 557.29 \$
Solo	cell	25.53 \$



N° de résolution
ou annulation

Visa	cartouche +	
Hydro-Québec	fournitures	540.84 \$
Hydro-Québec	place de l'Alliance	65.54 \$
Hydro-Québec	RIT	42.85 \$
Bell	loisirs	379.43 \$
Bell	bureau	91.37 \$
Hydro-Québec	loisirs	97.80 \$
	éléments	29.02 \$
Salaires employés, élus et retenues		4 170.77 \$

Il est proposé par Madame Valérie Savard et résolu à l'unanimité des conseillers de payer les comptes tel que présentés au montant de 46 291.95\$ et dont les chèques portent les numéros 252394 à 252407 inclusivement.

Je, soussignée, Brigitte Boulianne, directrice générale certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour payer lesdites dépenses.

5. Correspondance

5.1 Tour Charles-Bruneau

5.2 MDDEP

5.3 Madame Johanne Chamberland et Monsieur André Boulianne

Résolution # 6406-11

Il est proposé par Madame Diane Perron de ne pas tenir compte de la facture reçue pour la location du terrain ou se trouvait la croix. Il est proposé par Madame Valérie Savard et résolu à l'unanimité des conseillers de demander à la famille Gaudreault la permission de faire installer une nouvelle croix.

5.4 Madame Cécile Ouellet

6. Journée de consultation publique

7. Horaire du bureau

Résolution # 6506-11

Il est proposé par Monsieur Guillaume Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers de modifier l'horaire du bureau à partir du 3 juin jusqu'au 2 septembre inclusivement de la façon suivante :

Du lundi au jeudi
8 h 30 à 12 h 00 de 13 h 00 à 16 h 30

Vendredi fermé

8. Embauche d'un archiviste

Résolution # 6606-11

Il est proposé par Madame Diane Perron et résolu à l'unanimité des conseillers d'embaucher Monsieur Léon Boulianne à titre d'archiviste au montant de 15\$/l'heure. Ce montant sera payé à même le surplus accumulé.



N° de résolution
ou annulation

9. Tarifs de location du Centre des Loisirs

Il est à noter que dorénavant les taxes devront être chargées lors d'une location de salle.

10. Rencontre du Delta

Résolution # 6706-11

Mise de fonds Delta SSL

Considérant que deux (2) rencontres ont eu lieu entre les représentants de dix (10) municipalités afin de créer une zone territoriale distincte sous l'appellation du « Delta du Saguenay – Saint-Laurent »;

Considérant que chacune des municipalités, du point de vue territorial, touche au Parc marin du Saguenay – Saint-Laurent et, du point de vue économique, dépend beaucoup du tourisme;

Considérant que chacune des municipalités vit un sentiment d'éloignement par rapport aux grandes villes les plus proches et qu'elles désirent se rapprocher de communautés vivant la même situation;

Considérant que le poids décisionnel des petites municipalités ne peut rivaliser avec celui des grands centres, créant un déséquilibre dans les prises de décision au sein de leur municipalité régionale de comté;

Considérant qu'il existe un désir profond d'entraide entre les municipalités de la zone territoriale du Delta;

Considérant que l'influence de la zone créée, représentant dix mille personnes, est un outil supplémentaire de développement de nos communautés;

Considérant que lors de la rencontre du 13 mai 2011, il a été convenu que la prochaine étape était la création d'un organisme à but non lucratif (OBNL) regroupant toutes les municipalités fondatrices, dont le siège social serait à Saint-Siméon et qui aura comme mission le développement économique et social de la zone créée;

Considérant que les municipalités fondatrices seront Baie-Sainte-Catherine, L'Anse-Saint-Jean, Les Bergeronnes, Les Escoumins, Petit-Saguenay, Rivière-Éternité, Sacré-Cœur, Saint-Siméon, Sainte-Rose-du-Nord et Tadoussac;

Considérant que les coûts d'incorporation de l'organisme à but non lucratif doivent être défrayés par chacune des municipalités fondatrices;

À ces causes, il est proposé par Madame Diane Perron et résolu à la majorité des conseillers que le conseil municipal de Baie-Sainte-Catherine, en tant que membre fondateur de l'organisme à but non lucratif de la zone territoriale du « Delta du Saguenay – Saint-Laurent », octroie une mise de fonds de trois cents dollars (300 \$) pour la création de cette nouvelle entité, soit le *Delta du Saguenay – Saint-Laurent*.



N° de résolution
ou annulation

11. Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal
PAARRM

Résolution # 6806-11

Il est proposé par Monsieur Yvan Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers de faire une demande dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal pour l'entretien de nos chemins municipaux et d'autoriser Monsieur le maire Albert Boulianne et Madame Brigitte Boulianne, directrice générale à signer les documents nécessaires.

12. Coopérative Baie-Ste-Catherine (Cautionnement)

Résolution # 6906-11

Considérant que le renouvellement de la marge de crédit de la Coopérative vient à échéance en juillet prochain;

Considérant que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine cautionne déjà la Coopérative;

A ces causes, il est proposé par Madame Diane Perron et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler le cautionnement de la Coopérative alimentaire de Baie-Ste-Catherine pour une période de 24 mois et d'autoriser Monsieur le maire Albert Boulianne ainsi que Madame Brigitte Boulianne, directrice générale à signer les documents relatifs au cautionnement.

Résolution # 7006-11

Considérant le cautionnement accordé par la Municipalité à la Coopérative alimentaire de Baie-Ste-Catherine pour le maintien de la marge de crédit;

Il est proposé par Madame Valérie Savard et résolu à l'unanimité des conseillers qu'un rapport trimestriel soit présenté à la Municipalité afin de connaître la situation financière de l'entreprise et que, dans la mesure du possible, un montant d'argent soit versé en paiement des taxes municipales.

13. Fête nationale

La Municipalité a reçu un montant de 920\$

14. Varia

14.1 Commande d'épinglettes et de drapeaux

Résolution # 7106-11

Il est proposé par Madame Valérie Savard et résolu à l'unanimité des conseillers de commander des épinglettes ainsi que des drapeaux à l'effigie des armoiries de la Municipalité.

14.2 Réparations aux Centre des Loisirs

14.3 Eau
Mise au point de Monsieur Yvan Poitras

14.4 Terrain ancien dépotoir



N° de résolution
ou annulation

14.5 Ordures

Résolution # 7206-11

Considérant que plusieurs contribuables se plaignent que lors de la cueillette des ordures le camion traverse la route de la Grande-Alliance (138) et ramasse les bacs à contresens;

Il est proposé par Monsieur Guillaume Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers de demander aux Entreprises Aurel Harvey & Fils de veiller à se soumettre au *Code de la sécurité routière* lors du ramassage des ordures et ainsi de faire la cueillette vers l'est et retourner pas la suite vers l'ouest.

15. Période de questions

16. Levée de la séance

Résolution # 7306-11

Il est proposé par Madame Diane Perron de lever la séance à 8 h 35.


Albert Boulianne
Maire


Brigitte Boulianne
Directrice générale



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Baie-St-Catherine
Charlevoix

4 juillet 2011 Réunion ordinaire du conseil
municipal tenue au gymnase de l'École
Saint-Firmin à 19 h 00.

Sont présents : Madame Valérie Savard,
Monsieur Jean-Paul Boulianne, Madame
Diane Perron, Monsieur Guillaume Poitras,
Monsieur André Boulianne sous la
présidence de Monsieur Albert Boulianne,
maire. Madame Brigitte Boulianne, directrice
générale assiste également à la réunion.

Absent : Monsieur Yvan Poitras

TOUS FORMANT QUORUM

1. Prière
2. Adoption de l'ordre du jour

Résolution # 7407-11

Il est proposé par Madame Valérie Savard et résolu à
l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

3. Adoption du procès-verbal du 6 juin 2011

Résolution # 7507-11

Il est proposé par Madame Diane Perron d'accepter le
procès-verbal tel que présenté.

4. Comptes à payer

Résolution # 7607-11

Desjardins Sécurité financière	assurance	201.00
Produits BCM	fournitures eau	259.84
Boulianne Brigitte	frais déplacement	56.00
Delta du Saguenay-St-Laurent	coût d'incorporation	300.00
Réal Huot	pièces d'aqueduc	1246.67
Imprimerie Charlevoix	fournitures eau	207.41
Maxxam analytique	analyse	67.22
Ville de La Malbaie	urbanisme	546.00
Morency, Société d'avocats	honoraires	204.48
Mrc de Charlevoix-Est	quote part	8767
Pièces d'autos Deschênes	mèches + fournitures	70.61
Richard Gaudreault	frais déplacement	55.20
Richard Gaudreault	frais travaux	128.00
FQM	formation élus	637.98
ADMQ	cotisation	410.13
Coop Baie-St-Catherine	buffet	1069.73
Roger Savard	pièces tondeuse	35.84
Signalisation Lévis	panneau	501.84
I.S.R.	héber. Mars, avril, mai	33.69
Dicom	envoi	20.16
Dépenses incompressibles		
Salaires employés, élus, retenues		5214.27
Hydro-Québec	éclairage	20.68
	envois postaux + frais	
Visa	dép.	299.24
Solo	cellulaire	25.53
Hydro-Québec	loisirs	379.43



N° de résolution
ou annotation

Il est proposé par Monsieur Jean-Paul Boulianne et résolu à l'unanimité des conseillers de payer les comptes tel que présentés au montant de 20 757.95\$ et dont les chèques portent les numéros 252408 à 252439 inclusivement.

Je, soussignée, Brigitte Boulianne, directrice générale certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour payer lesdites dépenses.

5. Correspondance
Aucune correspondance
6. Présentation de Madame Huguette Marin et de Monsieur Thomas Lepage-Gouin C.L.D.
7. Plan d'action concerté découlant de la Journée de consultation publique.
8. PCPC

Résolution # 7707-11

Il est proposé par Madame Diane Perron et résolu à l'unanimité des conseillers de faire une demande de subvention dans le cadre du Programme pour l'installation de nos génératrices et la mise à jour de notre plan d'urgence.

9. Achat d'une tondeuse

Résolution # 7807-11

Il est proposé par Monsieur Jean-Paul Boulianne et résolu à l'unanimité des conseillers d'acheter un tracteur de gazon. Soumissions demandées pour comparer les prix.

10. Sentier Volet 11

Résolution # 7907-11

Il est proposé par Madame Valérie Savard et résolu à l'unanimité des conseillers de présenter une demande dans le cadre du «Programme de mise en valeur des ressources forestières –Volet – 11 2011-2012»

11. Achat d'un conteneur

Résolution # 8007-11

Il est proposé par Monsieur Guillaume Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers d'acheter un conteneur au montant de 3 325.00\$ plus taxes à même le surplus accumulé.

12. Travaux Loisirs

Présentation de deux (2) soumissions pour les réparations à effectuer au Centre des Loisirs. Les membres du conseil demandent des détails aux soumissions.



N° de résolution
ou annotation

13. Entente entraide service de sécurité incendie

Résolution # 8207-11

ADOPTION DE LA NOUVELLE ENTENTE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN D'ENTRAIDE AUTOMATIQUE ET MUTUELLE POUR TOUS LES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Baie-Sainte-Catherine fait partie de l'entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide automatique et mutuelle pour tous les services de sécurité incendie de la MRC de Charlevoix-Est adoptée en 2008 ;

CONSIDÉRANT QUE des modifications ont été apportées à cette entente pour tenir compte, entre autres, des modifications récentes apportées au schéma de couverture de risques en sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'abroger la première entente et en adopter une nouvelle ;

CONSIDÉRANT QUE c'est le service de sécurité incendie (SSI) de la municipalité de Tadoussac qui dessert la municipalité de Baie-Sainte-Catherine, qui n'a plus de service de sécurité incendie, et que c'est ce SSI (Tadoussac) qui sera appelé à intervenir conformément à la présente entente, s'il y a lieu ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Valérie Savard et résolu unanimement ce qui suit :

- d'abroger l'entente initiale relative à l'établissement d'un plan d'entraide automatique et mutuelle pour tous les services de sécurité incendie pour les municipalités de la MRC de Charlevoix-Est adoptée en 2008 ;
- d'adopter la nouvelle entente ci-après énoncée et d'autoriser monsieur le maire Albert Boulianne ainsi que madame Brigitte Boulianne, directrice générale à procéder à sa signature.

ARTICLE # 1 OBJET

L'objet de la présente entente est de permettre l'établissement d'un plan d'entraide automatique et mutuelle en sécurité incendie pour les municipalités et les villes de la MRC de Charlevoix-Est citées ci-dessus, aux conditions prévues à la présente entente.

Modèle de fonctionnement :

La présente entente est de type fourniture de service (article 576 du C.M et l'article 468.7 de la Loi sur les cités et villes) en entraide automatique et mutuelle en fonction des stratégies de déploiement fournies au centre 911 par le service de sécurité incendie responsable de la desserte d'un territoire. Selon les objectifs prévus au schéma de couverture de risques et le cas échéant, la demande de support additionnel.



ARTICLE # 2

MODE DE FONCTIONNEMENT

Tel que stipulé dans le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Charlevoix-Est et dans le plan de mise en œuvre, l'entraide automatique ou mutuelle des municipalités et des villes citées ci-dessus sera répartie par le service incendie responsable de la desserte d'un territoire, tel que proposé dans les tableaux de déploiement des villes et des municipalités des pages 4-22 à 4-31 dans le schéma de couverture de risques modifié (chapitre 4) afin de respecter les objectifs de protection établis.

ARTICLE # 3

ENTRAIDE AUTOMATIQUE ET ENTRAIDE MUTUELLE

La présente entente vise à permettre à toutes les municipalités et les villes de la MRC de Charlevoix-Est de faire une demande d'entraide automatique selon les stratégies de déploiement fournies au centre 911 par le service de sécurité incendie responsable de la desserte d'un territoire en fonction des objectifs prévus au schéma de couverture de risques modifié tel que mentionné dans l'article 2.

La présente entente vise aussi à permettre à toutes les municipalités et les villes de la MRC de Charlevoix-Est de faire une demande d'entraide mutuelle pour le combat d'un incendie ou pour un sinistre à une autre municipalité ou ville de la MRC afin de combler des besoins. C'est un officier dûment autorisé à cette fin par la loi ou par un règlement qui l'a désigné, qui peut faire une demande d'entraide mutuelle à une municipalité ou une ville, ou accepter une telle demande venant d'une municipalité ou d'une ville faisant partie de la présente entente.

ARTICLE # 4

PROTECTION DU TERRITOIRE

Chacune des municipalités ou villes, faisant partie de la présente entente, s'engage à répondre à toutes demandes d'entraide automatique et mutuelle. Si l'une des municipalités ou des villes de la présente entente a besoin d'une entraide, la municipalité ou ville qui répond pourra satisfaire à cette demande en s'assurant d'aviser via le 911, un officier d'un service de sécurité incendie voisin, conformément aux dispositions de l'article 5.

ARTICLE # 5

DISPONIBILITÉ DU PERSONNEL ET DES ÉQUIPEMENTS

Le directeur de chacun des services de sécurité incendie, ou son remplaçant, est seul juge du personnel et des équipements disponibles lors d'une demande d'assistance. Sur réception d'une demande d'entraide, il doit décrire les ressources disponibles lors d'une demande d'entraide.

Advenant qu'un incendie majeur se déclare sur le territoire d'une municipalité ou ville visée par la présente entente et/ou que les effectifs et équipements de cette dernière ne sont pas disponibles pour l'entraide, la centrale 911 tiendra compte des différents protocoles et avisera, si requis, le directeur ou officier désigné et ce, conformément aux dispositions de l'article 6 de la présente.



N° de résolution
ou annotation

ARTICLE # 6

PRIORITÉ D'INTERVENTION

Chacune des municipalités ou villes, faisant partie de la présente entente s'engage à rapatrier son personnel et ses équipements déjà affectés à combattre un incendie sur le territoire de l'une ou l'autre des municipalités ou villes faisant partie de la présente, qu'après entente avec l'officier en charge des opérations du secteur qui reçoit de l'entraide.

ARTICLE # 7

PROCÉDURES OPÉRATIONNELLES

Les procédures opérationnelles nécessaires à la bonne administration de la présente entente seront établies par les directeurs des services de sécurité incendie concernés et le conseil des maires de la MRC de Charlevoix-Est, après consultation et accord, et ce, de façon à respecter les critères suivants :

- a) assurer une protection de base dans chacune des municipalités ou villes, et ce, en tout temps;
- b) assurer un échange de services équitable;
- c) assurer le respect de chaque service de sécurité incendie en place.

ARTICLE # 8

DIRECTION DES OPÉRATIONS

La direction du service de sécurité incendie de la municipalité requérante demeure en tout temps responsable des opérations de lutte contre l'incendie sur le territoire de sa municipalité.

ARTICLE # 9

ANNULATION D'UNE DEMANDE D'ENTRAIDE

C'est un officier dûment autorisé à cette fin par la loi ou par un règlement qui l'a désigné dans une municipalité ou ville faisant partie de la présente entente qui a effectué une demande d'entraide automatique et mutuelle ou, en son absence, un pompier qu'il a désigné, qui peut s'il le juge sécuritaire et conforme au plan de mise en œuvre, selon la nature de l'appel et les informations qu'il détient, annuler la demande d'entraide automatique et mutuelle.

Les municipalités ou villes faisant partie de la présente entente conviennent alors d'appliquer les frais selon l'annexe 1 en fonction du nombre de pompiers demandé et du taux horaire de l'annexe 1 et ce, même si les véhicules d'intervention quittent la caserne avant l'annulation par la municipalité ou ville demandant de l'entraide automatique et mutuelle.

ARTICLE # 10

TERRITOIRE

Sans compromettre la sécurité sur leur territoire respectif, les parties mettront à la disposition des municipalités ou ville faisant partie de la présente entente, à leur demande, leur personnel et leurs équipements de combat contre l'incendie.

À cet égard, lorsqu'une municipalité ou ville est requise, par erreur, pour combattre un incendie à l'extérieur du territoire normalement desservi par cette dernière, elle devra, sans délai, aviser via le 911, le service d'incendie desservant le territoire en cause, qui selon le cas, dépêchera son personnel et les équipements nécessaires à l'intervention afin de pouvoir libérer le service de sécurité incendie ayant initialement reçu l'affectation. Les municipalités ou villes faisant partie de la présente entente conviennent alors d'appliquer les frais selon l'annexe 1 en fonction du nombre de pompiers demandé et du taux horaire de l'annexe 1, seulement l'heure pourra être chargée et ce, même si les



véhicules d'intervention quittent la caserne et se rendent sur les lieux de l'affectation.

Dans le cas des feux de véhicules et des accidents de véhicules, le service de sécurité incendie répondant, par erreur, sur le territoire desservi par un autre service de sécurité incendie, doit immédiatement aviser via le 911, le service de sécurité incendie du territoire concerné. Le service répondant procédera à l'extinction du feu ou de la désincarcération et facturera la municipalité ou ville pour les frais encourus, selon l'annexe 1 en fonction du nombre de pompiers demandé et du taux horaire de l'annexe 11 et seulement l'heure pourra être chargée

La municipalité ou ville desservant le territoire concerné au paragraphe précédent devra elle-même le cas échéant, facturer le véhicule du propriétaire conformément à son règlement local sur les feux de véhicules des non-résidents et pour les remboursements de la SAAQ (Société d'assurance automobile du Québec) concernant les accidents.

ARTICLE # 11 FORMATION DES POMPIERS

Toutes les municipalités et villes consentent à uniformiser leurs méthodes de combat d'incendie et former leurs effectifs en conformité au Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal.

ARTICLE # 12 IDENTIFICATION DES ÉQUIPEMENTS

Chacune des municipalités ou villes faisant partie de la présente entente, s'engage à identifier son matériel servant à lutter contre l'incendie et/ou sinistre de façon appropriée.

ARTICLE # 13 REMBOURSEMENT ET TARIFICATION DES SERVICES

Pour l'obtention du remboursement des dépenses encourues, la municipalité ou la ville qui est intervenue en entraide doit présenter à la municipalité ou ville qui a fait une demande d'entraide, un état de compte détaillé sur lequel figure le nombre d'heure et les tarifs selon la tarification apparaissant à l'annexe 1. Dans tous les cas, sauf pour le coût de la main d'œuvre «Article A de l'annexe 1» des frais d'administration de 10% seront ajoutés aux coûts calculés. Au besoin, des copies de pièces justificatives peuvent être annexées afin de valider toutes dépenses.

Toute municipalité ou ville qui est intervenue en entraide à une autre municipalité ou ville aux fins de la présente entente ne pourra réclamer de cette dernière d'autre paiement ou compensation en dehors de la tarification de l'annexe 1.

ARTICLE # 14 DÉPENSES EN IMMOBILISATION

Chaque municipalité ou ville faisant partie de la présente entente combattra avec l'équipement qu'elle possède. Chacune des municipalités ou villes faisant partie de la présente entente assumera seule les dépenses en immobilisation qu'elle devra effectuer pour réaliser l'objet de l'entente.

ARTICLE # 15 ENTENTE SANS FRAIS

Malgré ce qui est inscrit à l'annexe 1, des municipalités ou villes pourraient s'entendre mutuellement afin d'avoir une entente de tarification sans frais, si tel est le cas, les parties prenantes pourront aviser la MRC de Charlevoix-Est par résolution.



N° de résolution
ou annotation

ARTICLE # 16 RESPONSABILITÉ CIVILE

En cas de décès, de dommages corporels ou matériels survenant au cours des opérations reliées à une demande d'assistance, les dispositions suivantes s'appliquent :

- a) Sous réserve de tous ses droits et recours à l'égard des tiers, aucune municipalité ou ville prêtant de l'entraide ou recevant de l'entraide ne pourra réclamer des dommages et intérêts, par subrogation ou autrement, d'une autre municipalité ou ville faisant partie de la présente entente ou de ses officiers dûment autorisés à cette fin par la loi ou par un règlement, pour les pertes ou dommages causés à ses biens au cours ou à la suite de manœuvres, opérations ou vacations effectuées en vertu de la présente entente.
- b) Toute municipalité ou ville recevant de l'entraide aux fins des présentes assumera l'entière responsabilité des dommages corporels ou matériels qui pourraient être causés à des tiers par la faute de tout officier de quelque municipalité ou ville que ce soit faisant partie de la présente entente et agissant sous les ordres ou directives d'un officier dûment autorisé à cette fin par la loi ou par un règlement de ladite municipalité ou ville recevant de l'entraide.

Aux fins des présentes, « tiers » signifie toute personne physique ou morale autre que municipalité ou ville faisant partie de la présente entente ou ses employés, officiers désignés.

- c) Les municipalités ou villes faisant partie de la présente entente demandant de l'entraide s'engagent de prendre fait et cause au nom des municipalités ou villes portant assistance dans l'éventualité d'une mise en demeure ou poursuite résultante de l'opération d'entraide.
- d) Aux fins d'application de la *Loi sur les accidents de travail*, de la *Loi sur la santé et sécurité au travail* et de la *Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles* ainsi que pour tout bénéfice prévu aux conventions collectives, tout officier dûment autorisé à cette fin par la loi ou par un règlement, d'une municipalité ou ville faisant partie de la présente entente, qui subit des blessures dans l'exercice de ses fonctions en vertu de la présente entente sera considéré comme ayant travaillé pour son employeur habituel, même lorsque ces blessures surviennent alors qu'il est en entraide dans une autre municipalité ou ville faisant partie de la présente entente. À cet effet, l'employeur habituel n'aura aucun recours, par subrogation ou autrement, contre la municipalité ou ville ayant reçu de l'entraide.

ARTICLE # 17 ASSURANCES

Toutes les municipalités ou villes faisant partie de la présente entente s'engagent à s'assurer à l'égard de ses appareils, équipements et de toutes ses responsabilités prévues aux présentes et, à ces fins, à aviser sans délai ses assureurs en remettant copie des présentes et à assumer tout prime ou accroissement de prime pouvant résulter de l'assurance de ses biens, appareils ou équipements ainsi que de toutes ses responsabilités tant à l'égard des tiers et des autres municipalités ou villes faisant partie de la présente entente ou de leurs officiers dûment autorisés à cette fin par la loi ou par un règlement qui l'a désigné, qu'à l'égard de ses propres officiers, employés ou mandataires.



La municipalité ou ville qui porte entraide à une municipalité ou ville faisant partie de la présente entente a la responsabilité de s'assurer, pour des fins d'assurances, que son territoire soit desservi par une autre caserne du service incendie ou par une municipalité ou ville limitrophe.

- La procédure sera à intégrer par les services incendie au protocole d'appel du fournisseur de service 9-1-1 d'appel d'urgence.

ARTICLE # 18 ADDITION DES MUNICIPALITÉS PARTICIPANTES

Toutes les municipalités ou ville limitrophes au territoire de la MRC de Charlevoix-Est pourront faire partie de la présente entente en adressant une résolution à cet effet à l'attention de la MRC de Charlevoix-Est. Cette résolution devra indiquer que la municipalité ou ville accepte les conditions de l'entente existante. Toutes les municipalités ou villes faisant déjà partie à la présente entente accepteront cette demande par résolution pour que la municipalité ou ville requérante fasse partie de l'entente et puisse y ajouter sa signature.

ARTICLE # 19 MODIFICATION À LA PRÉSENTE ENTENTE

La période de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie modifié de la MRC de Charlevoix-Est se poursuit jusqu'en 2012.

Les demandes de modification peuvent être effectuées en tout temps par la municipalité ou ville demanderesse par voie de résolution devront être acceptées par les municipalités ou villes faisant partie de la présente entente et devra être conformes aux Orientations ministérielles et au Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Charlevoix-Est. Une nouvelle entente sera ensuite adoptée par les municipalités ou villes concernées et celle-ci prendra effet à ce moment.

ARTICLE # 20 DURÉE ET RENOUVELLEMENT

La présente entente prend effet entre les municipalités ou les villes signataires à la date où chacune de ces municipalités ou villes y a apposé sa signature et vaudra pour tous les signataires pour la durée du présent schéma (septembre 2012). L'entente sera mise à jour tous les douze (12) mois au besoin, à moins que l'une des municipalités ou villes n'informe par courrier recommandé ou certifié la MRC de Charlevoix-Est de son intention d'y mettre fin. Cet avis devra être donné au moins six (6) mois avant l'expiration du terme initial ou de toute période de renouvellement.

ANNEXE 1

RÉPARTITION DES FRAIS D'EXPLOITATION

A- COÛT DE LA MAIN-D'ŒUVRE

À compter de la date de la signature de la présente entente par toutes les parties concernées, le taux horaire pour chaque pompier demandé en entraide sera uniformisé à 31,00 \$ l'heure, indexé selon l'IPC au 1^{er} janvier de chaque année. Ce taux horaire servira à défrayer le salaire des pompiers, les frais de déplacement, les frais marginaux ainsi que tous les frais d'administration. Ce taux sera en vigueur sur tout le territoire de la MRC Charlevoix-Est.

B- VÉHICULES

Il n'y a pas de tarif horaire pour les véhicules.



N° de résolution
ou annulation

C- PETITS ÉQUIPEMENTS

Les petits outils tels que scie à chaîne, pompe portative, ventilateur, appareil respiratoire, etc. seront prêtés sans frais à la municipalité requérante.

D- REMBOURSEMENT

La municipalité requérante rembourse à la municipalité portant assistance, au coût réel, les rafraîchissements, les repas, le coût du carburant, la mousse utilisée, le remplissage des bonbonnes.

- 14. Varia
 - 13.1 Épluchette de blé d'Inde
 - 13.2 Chevaux
 - 13.3 Soumission Unité de service

Résolution # 8307-11

Monsieur Réjean Emond 475.00\$
Monsieur André Martin 1025.25\$
Monsieur Sébastien Savard 25.00\$ pour la caméra
Il est proposé par Monsieur Guillaume Poitras d'attendre au mois d'août avant d'effectuer la vente de l'unité de service.

La proposition est refusée trois conseillers contre et deux pour.

Résolution # 8407-10

Il est proposé par Monsieur Jean-Paul Boulianne et résolu à la majorité des conseillers d'accepter l'offre la plus élevée pour la vente du camion (unité de services).

13.4 M.T.Q

Mise au point d'un citoyen concernant les travaux effectués par Les Entreprises Simon Thivierge et Fils pour le compte du Ministère des Transports sur la route de la Grande-Alliance.

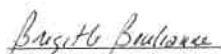
La municipalité doit rencontrer les responsables des travaux concernant lesdits travaux.

- 15. Période de questions
- 16. Levée de la séance

Résolution # 8507-11

Il est proposé par Madame Diane Perron de lever la séance à 8 h 30.


Albert Boulianne
Maire


Brigitte Boulianne
Directrice générale



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Baie-St-Catherine
Charlevoix

1 août 2011 Réunion ordinaire du conseil
municipal tenue au gymnase de l'École
Saint-Firmin à 19 h 00.

Sont présents : Madame Valérie Savard,
Monsieur Jean-Paul Boulianne, Madame
Diane Perron, Monsieur Guillaume Poitras,
Monsieur André Boulianne, Monsieur Yvan
Poitras sous la présidence de Monsieur
Albert Boulianne, maire. Madame Brigitte
Boulianne, directrice générale assiste
également à la réunion.

TOUS FORMANT QUORUM

1. Prière
2. Adoption de l'ordre du jour

Résolution # 8608-11

Il est proposé par Madame Valérie Savard et résolu à l'unanimité
des conseillers d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

3. Adoption du procès-verbal du 4 juillet 2011

Résolution # 8708-11

Il est proposé par Madame Valérie Savard et résolu à l'unanimité
des conseillers d'accepter le procès-verbal tel que présenté.

4. Comptes à payer

Résolution # 8808-11

Agence Bix communications	drapeaux	1056.65
Camil moto sport	pièces de tondeuse	32.97
Hebdo Charlevoisien	annonce	119.62
Imprimerie Charlevoix	classeurs	1087.78
L.P. Tanguay	chlore	515.06
Morency Avocats	honoraire	1562.99
Produits Optimum	produits	64.73
Richard Gaudreault	fraîs déplacement	160.00
Réjean Hinse	conteneurs	3788.01
Desjardins sécurité financière	assurance	402.00
Petite Caisse	juillet	45.31
Petite Caisse	août	45.60
	réparation et	
Chapiteaux du monde	nettoyage	499.00
Dicom	envois	19.83
	réparation Aimé	
Fernand Harvey	Poitras	394.53
Hebdo Charlevoisien	annonce	209.85
Imprimerie Charlevoix	fournitures classeurs	752.97
Maxxam analytique	analyse	48.42
MRC de Charlevoix	IP + internet	126.11
Guy Perron	eau Mme Ouellet	598.10
Pièces d'autos Deschesnes	pièces	68.17
Kenny Walter	réparation M. Dufour	262.50
Services documents	copie sondage	256.33



N° de résolution
ou annulation

Dépenses incompressibles		
Bell	salle	88.32
Bell	salle	80.44
Bell	Loisirs	97.48
Hydro	poste chloration	1141.84
Hydro	éclairage	209.75
Hydro	élément	33.56
Hydro	place du village	47.57
Hydro	Rit	37.56
Visa	envois postaux	174.35
Hydro	Loisirs	379.43
Bell	bureau	176.64
Bell	bureau	160.66
Solo	cell	25.53
Bell	Loisirs	194.74
Salaires employés+ élus+retenues		6494.80

Il est proposé par Monsieur Jean-Paul Boulianne et résolu à l'unanimité des conseillers de payer les comptes tels que présentés au montant de 21 459.20\$ et dont les numéros 252440 à 252466 inclusivement.

Je, soussignée, Brigitte Boulianne, certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour payer lesdites dépenses.

5. Correspondance

5.1 Famille Gaudreault

6. Travaux Loisirs

Résolution # 8908-11

Il est proposé par Monsieur Guillaume Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers d'embaucher la Compagnie Francken inc pour effectuer les réparations (portes et fenêtres) au Centre des Loisirs.

7. Avis de motion

Résolution # 9008-11

Monsieur Guillaume Poitras donne, par la présente, avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement de construction numéro 51 décrétant les nouvelles dispositions sur l'obligation pour un propriétaire d'installer un numéro de porte visible de la rue sur son immeuble ou son terrain.

8. Colloque A.D.M.Q.

Résolution # 9108-11

Il est proposé par Madame Diane Perron et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser Madame Brigitte Boulianne à participer au Colloque de l'A.D.M.Q qui se tiendra les 22 et 23 septembre à l'Île d'Orléans et de payer les dépenses encourues pour ce colloque.



N° de résolution
ou annotation

9. Varia

9.1 Coop Alimentaire de Baie-Ste-Catherine

9.2 Stationnement municipal

Monsieur Yvan Poitras demande d'écrire une lettre au MTQ afin de savoir s'il serait possible de marquer l'asphalte afin d'indiquer aux piétons de façon sécuritaire la Promenade de Littoral et de faire une brèche sur la glissière de sécurité.

10. Période de questions

11. Levée de la séance

Résolution # 9208-11

Il est proposé par Madame Valérie Savard de lever la séance à 7 h 45.

Albert Boulianne *Brigitte Boulianne*

Albert Boulianne
Maire

Brigitte Boulianne
Directrice générale



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Baie-St-Catherine
Charlevoix

6 septembre 2011 Réunion ordinaire du
conseil municipal tenue au gymnase de
l'École Saint-Firmin à 19 h 00.

Sont présents : Madame Valérie Savard,
Monsieur Jean-Paul Boulianne, Madame
Diane Perron, Monsieur Guillaume Poitras,
Monsieur André Boulianne, Monsieur Yvan
Poitras sous la présidence de Monsieur
Albert Boulianne, maire. Madame Brigitte
Boulianne, directrice générale assiste
également à la réunion.

TOUS FORMANT QUORUM

1. Prière
2. Adoption de l'ordre du jour

Résolution # 9909--11

Il est proposé par Monsieur Jean-Paul Boulianne et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

3. Adoption du procès-verbal du 1 août 2011

Résolution # 10009-11

Il est proposé par Madame Diane Perron et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le procès-verbal tel que présenté.

4. Comptes à payer

Résolution # 10109-11

ADMQ	colloque	100.00
Desjardins Sécurité fin	assurance	201.00
Camil moto sports	pièce tondeuse	40.47
Coopérative Baie-St-Catherine	fournitures	271.45
Denis Savard	essence	32.61
Dicom	envoi	113.66
Imprimerie Charlevoix	fournitures	76.12
Maxam analytique	analyse	76.90
Matériaux R.J.M.	divers articles	177.50
MRC Charlevoix-Est	téléphonie IP	300.59
	quote-part, ordures +	
MRC Charlevoix-Est	coll	16447.75
Optimum	produits	103.33
Pièces d'autos Deschênes	fournitures	307.72
Roger Savard	roues tondeuse	88.12
Sentiers de la Capitale	carte et équerres	657.62
Municipalité St-Siméon	pompiers	2675.45
Dépenses incompressibles		
Salaires élus employés,		
cotisations		13018.27
Sears	tracteur gazon	2278.45
Postes canada	envois postaux	171.56
Telus	cell	26.33
Hydro-Québec	loisirs	379.43



Hydro-Québec

éclairage

216.74

N° de résolution
ou annotation

Il est proposé par Monsieur Guillaume Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers de payer les comptes tels que présentés au montant de 37 761.07 et dont les chèques portent les numéros 252466 à 252483 inclusivement.

Je, soussignée, Brigitte Boulianne, certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour payer lesdites dépenses.

5. Correspondance

5.1 Ministère des Transports

6. règlement no 130-11
Deuxième lecture

Résolution # 10209-11

Il est proposé par Madame Valérie Savard et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement 130-11

ARTICLE 1

TITRE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement porte le titre « Règlement n° 130-11 modifiant le règlement de construction n° 51 ».

ARTICLE 2

AJOUT DE L'ARTICLE 3.7 « NUMÉRO CIVIQUE » DU RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION N° 51

L'article 6.1.7 « Numéro civique » est ajouté avec le texte suivant :

Tout usage principal doit être identifié par un numéro civique distinct en chiffre arabe, lisible à l'horizontale, visible de la rue et installé sur la façade du bâtiment ou en bordure du chemin.

Lorsqu'un bâtiment est situé à l'intersection de deux rues, le numéro civique devra être installé sur la façade de mur donnant sur la rue apparaissant au registre de la Ville.

La taille de chacun des chiffres composant le numéro civique doit avoir un minimum de sept (7) centimètres de hauteur.

Nul ne peut s'approprier un numéro civique à moins d'en avoir été expressément autorisé par l'inspecteur municipal.

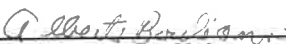
Nul ne doit enlever un numéro civique autorisé à moins d'en avoir été expressément autorisé par l'inspecteur municipal.

ARTICLE 3

ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉ À LA MUNICIPALITÉ DE BAIE-STE-CATHERINE CE
6^e JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE 2011.**


Albert Boulianne, Maire



N° de résolution
ou annulation

Brigitte Boulianne
Brigitte Boulianne, Directrice générale

7. Demande d'intervention au MDDEP

Résolution # 10309-11

Attendu que la Municipalité veut effectuer des travaux afin de construire une promenade le long du littoral du village jusqu'au quai d'embarquement des croisières au baleines;

Attendu que ces travaux demandent l'approbation du MDDEP;

En conséquence, il est proposé par Madame Diane Perron et résolu à l'unanimité des conseillers de faire une demande d'intervention au MDDEP afin de concrétiser ce projet et d'autoriser la directrice ou l'inspecteur à signer les documents relatifs à cette demande.

8. Entente Âge d'Or
8.1

Résolution # 10409-11

Entente avec le Club de l'Age d'Or

ATTENDU le contexte économique de la municipalité faisant en sorte que celle-ci dispose de ressources limitées dans le cadre des compétences précédemment énumérées;

ATTENDU que la municipalité possède un terrain dans la municipalité de Baie-Sainte-Catherine Canton 1, rang 4A-P;

ATTENDU que dans le cadre du projet [nommer le projet] le Club de l'âge d'or Fadoc- Club La clé d'argent de Charlevoix a demandé la collaboration de la municipalité afin de pouvoir accéder à ce terrain et y installer diverses infrastructures de loisirs telles que [les énumérer];

ATTENDU que la mise en place de ces infrastructures constituera des améliorations significatives qui pourront bénéficier aux citoyens de la municipalité et plus particulièrement ceux visés par les activités du Club de l'âge d'or Fadoc-La Clé d'argent de Charlevoix;

ATTENDU que ce projet est le bienvenu pour la municipalité et que celle-ci désire que ce projet se concrétise en permettant l'accès et la réalisation d'infrastructures de loisirs sur son terrain;

ATTENDU qu'après consultation des procureurs de la municipalité, cette situation correspond à une emphytéose telle que régie par les articles 1195 et suivants du *Code civil du Québec*;

IL EST PAR CONSÉQUENT RÉSOLU [À L'UNANIMITÉ OU
A LA MAJORITÉ] DES CONSEILLERS PRÉSENTS CE QUI
SUIT: *Valérie Savard*

fb

Ce livre n'est disponible que pour consultation numérique que sur le site Internet de la Municipalité. Également disponible en copie papier à la bibliothèque municipale. Pour une reproduction, veuillez vous adresser au bureau municipal.

Demeure la propriété intellectuelle de la Municipalité de Bale-Sainte-Catherine.

